



Comité Syndical du 16 Mars 2023

Rapport d'Orientations Budgétaires - Exercice 2023

Compétence Distribution

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE
21 MARS 2023
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Table des matières

I.	Cadre réglementaire du rapport d'orientation budgétaire (ROB).....	3
1.	Introduction	3
2.	Les obligations légales du ROB	3
II.	Le Contexte 2022.....	4
III.	Résultats prévisionnels 2022	5
1)	Etat de la dette.....	5
2)	Section de fonctionnement.....	9
3)	Ressources Humaines et effectif :.....	11
4)	Section d'investissement.....	13
5)	Résultats prévisionnels du compte administratif 2022 - COMPETENCE DISTRIBUTION	16
6)	Résultats prévisionnels du compte administratif 2022 du budget annexe DSP Uzerche	17
7)	Etat de l'actif de la compétence distribution au 31/12/2022 :	18
IV.	ORIENTATIONS ET ENJEUX POUR L'ANNEE 2023	19
1-	Prospectives ressources humaines et pérennisation du fonctionnement du Syndicat:	19
2 -	Finaliser la construction matérielle du Syndicat d'aujourd'hui.....	19
2-	Prospectives financières :	19
3-	Prospectives d'investissement :	21
4-	Travailler sur les modifications des statuts du Syndicat :	24
5 -	Faire connaître le Syndicat	24
6-	Faire un état des lieux du fonctionnement sur la DSP d'Uzerche et poursuite de l'étude diagnostic.....	24

I. Cadre réglementaire du rapport d'orientation budgétaire (ROB)

1. Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire ou DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et doit permettre d'informer les élus sur la situation financière de leur collectivité préalablement au vote du Budget Primitif (BP) et ainsi définir la stratégie financière et les priorités en termes d'investissements et les financements correspondants.

Présenté au Comité syndical dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif (prévu le 6 avril prochain)

2. Les obligations légales du ROB

Conformément à l'article L. 5211-36 par renvoi de l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'agissant d'un Syndicat mixte fermé comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ainsi qu'une commune de plus de 10 000 habitants, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai maximal de 2 mois précédant le vote du BP est obligatoire.

L'article 107 de la Loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015) a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales se rapportant au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires a précisé les éléments attendus au DOB, qui peuvent être regroupés selon cinq axes :

- ◆ une présentation des évolutions prévisionnelles, des dépenses et des recettes en investissements et en fonctionnement,
- ◆ une présentation des engagements pluriannuels notamment en matière d'investissements,
- ◆ une présentation des effectifs de la structure, de leurs conditions de rémunération, de leur temps de travail et des évolutions prévues en la matière,
- ◆ une présentation des éléments relatifs à la structure et la gestion de l'encours de la dette,
- ◆ une analyse des ratios budgétaires et de leur évolution

Le décret prévoit également que le présent rapport est mis à disposition du public par tous moyens dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

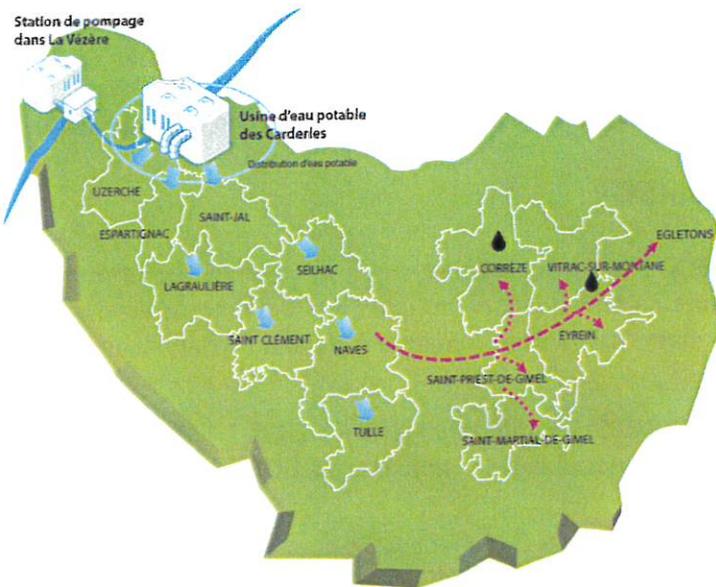
Nouvelle obligation depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, faire figurer :

- ◆ les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- ◆ l'évolution du besoin de financement annuel (emprunts nouveaux) .

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

Jusqu'au 31 décembre 2022, le Syndicat Puy des Fourches Vézère disposait de 2 budgets et un budget annexe :

- 1 – Un budget Distribution Eau M49. Ce budget est financé par les redevances eau des usagers, auquel est annexer un budget annexe Eau DSP Uzerche M49.
- 2 – Un budget Production Vézère M49. Ce budget est financé par la vente d'eau au budget Distribution eau et la vente d'eau à Suez pour alimenter Uzerche.



Collectivités membres de la Distribution : Uzerche, Saint Jal, Lagraulière, Seilhac, Saint Clément, Naves, Tulle, Corrèze, Tulle Agglo (Corrèze (secteur Montane) Saint Priest de Gimel, Saint Martial de Gimel, Eyrein et Vitrac sur Montane)

Collectivités membres de la Production : Espartignac, Egletons et les membres de la distribution

→ 14 000 abonnés, 30 000 habitants desservis

A la suite de la jurisprudence de la Cour administrative d'appel de Nantes du 8 janvier 2021, la Préfecture de la Corrèze a demandé au Syndicat d'unifier son budget Distribution et son budget Annexe DSP Uzerche au plus tard au 1^{er} janvier 2023 pour respecter le principe d'unité budgétaire quelque soit le mode de gestion (régie ou DSP). Le budget DSP a ainsi été dissout au 1^{er} janvier 2023 par délibération du comité syndical du 15 décembre 2022.

II. Le Contexte 2022

L'année 2022 a été marquée par les faits suivants :

- ◆ Le déménagement dans les locaux de Naves, nouveau siège social du Syndicat
- ◆ Les écritures comptables d'intégration des biens des collectivités ayant adhérées au Syndicat au 01/01/2020 ont été effectuées par le SGC en 2022.
- ◆ L'étude de perspectives financières a été reconduite en 2022 en intégrant les résultats et atterrissages de l'exercice afin de vérifier, confirmer les indicateurs financiers et faire évoluer les redevances d'équilibre (prix de l'eau) en conséquence.
- ◆ Concernant les ressources humaines : d'importants mouvements du personnel ont été notés en 2022 et se poursuivent en 2023, le travail sur l'établissement du protocole d'aménagement du temps de travail, harmonisation salariale... est toujours en cours.

III. Résultats prévisionnels 2022

1) Etat de la dette

Suite au transfert de compétence, les différents emprunts contractés par les collectivités adhérentes ont été transférés au Syndicat. Ainsi au 1^{er} janvier 2022, 18 emprunts sont en cours sur le budget distribution.

En 2022, il convient également de noter que 4 emprunts supplémentaires ont été contractés et le remboursement de 1 emprunt s'est terminé (emprunt n°2007-001 du SIAEP de la Montane).

Les 4 emprunts contractés sont les suivants :

- Un emprunt après de la Banque des Territoires pour le financement de l'appel à projet renouvellement secteur Rural pour un montant de 1 084 000 €,
- Un emprunt après de la Banque des Territoires pour le financement de l'appel à projet renouvellement secteur Urbain pour un montant de 2 420 762 €,
- Un emprunt après du Crédit Agricole pour le financement des travaux d'investissement réseaux pour l'année 2022 pour un montant de 436 982.58 €,
- Un emprunt après du Crédit Agricole pour le financement du matériel et des véhicules pour l'année 2022 pour un montant de 118 008.5 €.

Une ligne de trésorerie a également été revue et ouverte courant 2022 pour un montant de 1 000 000 € et un délai de 12 mois.

Dans la colonne « Somme empruntée », en ce qui concerne les emprunts transférés, est indiqué le montant du capital restant dû en charge par le Syndicat (et non le capital initial), idem pour la durée pour laquelle est indiquée les annuités restantes.

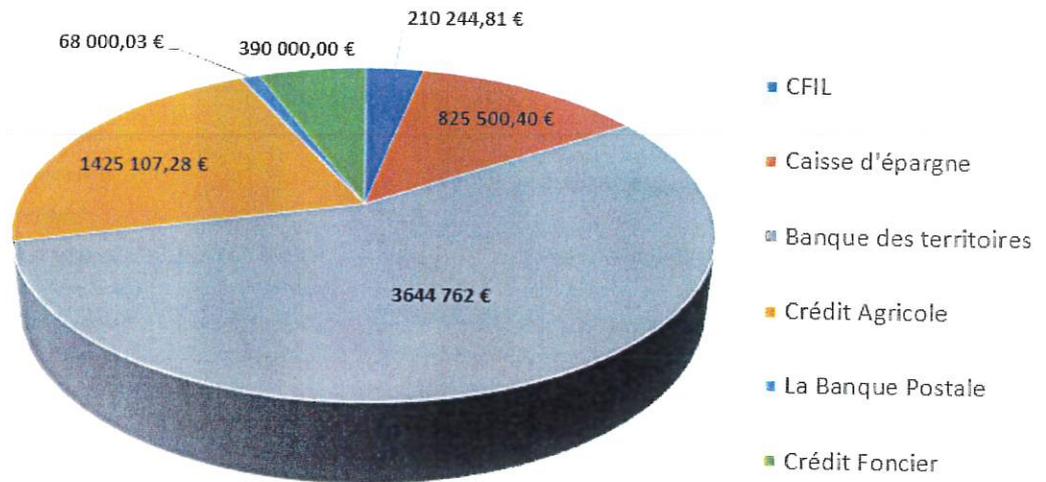
ETAT DES EMPRUNTS EN COURS – BUDGET DISTRIBUTION

N°	Organisme prêteur	Somme empruntée	Capital restant dû au 31/12/2022	Montant restant à débloquer au 31/12/2022	Durée	Fréquence de remboursement (A-annuelle et T-trimestrielle)	1ère échéance	Dernière échéance	Taux	Type de Taux (R-révisable et F-fixe)	OBJET DU PRÊT	
1	2002-0015	CFIL	150 599,60 €	28 685,64 €	0,00 €	21 ans	A	01/01/2005	01/01/2025	2,60%	R	travaux réseaux eau
2	2013-0001	Caisse d'Epargne	50 000 €	11 179,01 €	0,00 €	10 ans	A	25/10/2014	24/10/2023	2,91%	F	Acquisition Bâtiment
3	2016-0001	Banque des territoires	70 000 €	57 670,03 €	0,00 €	25 ans	T	01/03/2017	01/12/2041	1,24%	R	Appel à projet St Jal
4	2017-0001	Banque des territoires	70 000 €	61 250 €	0,00 €	40 ans	A	01/09/2017	01/09/2056	1,25%	R	Réduction Fuites St Jal
5	2018-0001	Crédit Agricole	12 030 €	6 044,92 €	0,00 €	4 ans	A	06/08/2020	06/08/2023	0,50%	F	véhicule Montane
6	2019-0001	Caisse d'Epargne	295 041 €	275 206,60 €	0,00 €	29,75 ans	T	25/03/2020	25/09/2049	livret A + 0,55%	R	Travaux La Montane
7	2020-0001	Crédit Agricole	163 077,43 €	144 742,23 €	0,00 €	15,75 ans	T	01/01/2020	01/07/2035	1,73%	F	Travaux le Roc Blanc Correze
8	2020-0002	La Banque Postale	68 000,03 €	57 333,39 €	0,00 €	12,75 ans	T	01/03/2020	01/09/2032	1,35%	F	Travaux Charron Queyrie Correze
9	2020-0003	CFIL	17 266,33 €	10 927,83 €	0,00 €	5,25 ans	T	01/01/2020	01/01/2025	2,25%	R	Eau Tulle
10	2020-0004	CFIL	42 378,88 €	31 204,19 €	0,00 €	7 ans	T	01/01/2020	01/10/2026	3,15%	R	Prêt financement Tulle
11	2020-0005	Caisse d'Epargne	30 713,31 €	26 696,15 €	0,00 €	13 ans	T	25/03/2020	25/12/2032	0,80%	F	Travaux investissement Tulle
12	2020-0006	Caisse d'Epargne	190 864,64 €	175 842,39 €	0,00 €	20,25 ans	T	25/01/2020	25/01/2040	2,39%	F	Financement eau Tulle
13	2020-0007	Caisse d'Epargne	52 464,56 €	41 029,92 €	0,00 €	8 ans	A	01/06/2020	01/06/2027	4,51%	F	Financement eau Tulle
14	2020-0008	Caisse d'Epargne	109 280,02 €	96 350,86 €	0,00 €	14,25 ans	T	25/01/2020	25/01/2034	2,70%	R	Travaux eau Tulle
15	2020-0009	Caisse d'Epargne	66 236,58 €	59 523,36 €	0,00 €	16,25 ans	T	25/01/2020	25/01/2036	2,63%	R	Travaux eau Tulle
16	2008-001	Caisse d'Epargne	30 899,97 €	21 061,52 €	0,00 €	3 ans	A	25/02/2021	25/02/2023	4,62%	F	SIAEP Montane
17	2021-0001	Crédit Agricole	600 000,00 €	576 290,91 €	0,00 €	25 ans	T	04/10/2021	10/10/2046	0,99%	F	Bâtiment Naves
18	2022-0001	Banque des territoires	1 084 000,00 €	0,00 €	1 084 000,00 €	40 ans	T	20/09/2026	20/09/2066	livret A + 0,6%	R	AAP rural
19	2022-0002	Banque des territoires	2 420 762,00 €	0,00 €	2 420 762,00 €	40 ans	T	20/09/2026	20/09/2066	livret A + 0,60%	R	AAP urbain
20	2022-0003	Crédit Agricole	500 000,00 €	245 000,00 €	191 982,58 €	25 ans	T	20/10/2022	20/07/2034	2,98%	R	Investissement 2022
21	2022-0004	Crédit Agricole	150 000,00 €	87 500,00 €	30 508,50 €	4 ans	T	14/02/2023	14/11/2026	1,72%	F	Véhicules + matériel
22	2015-0001	Crédit Foncier	390 000,00 €	333 908,39 €	0,00 €	40 ans	T	30/03/2005	30/12/2054	4,62%	F	DSP Uzerche
		TOTAL	6 563 614,52 €	2 347 447,34 €	3 727 253,08 €							

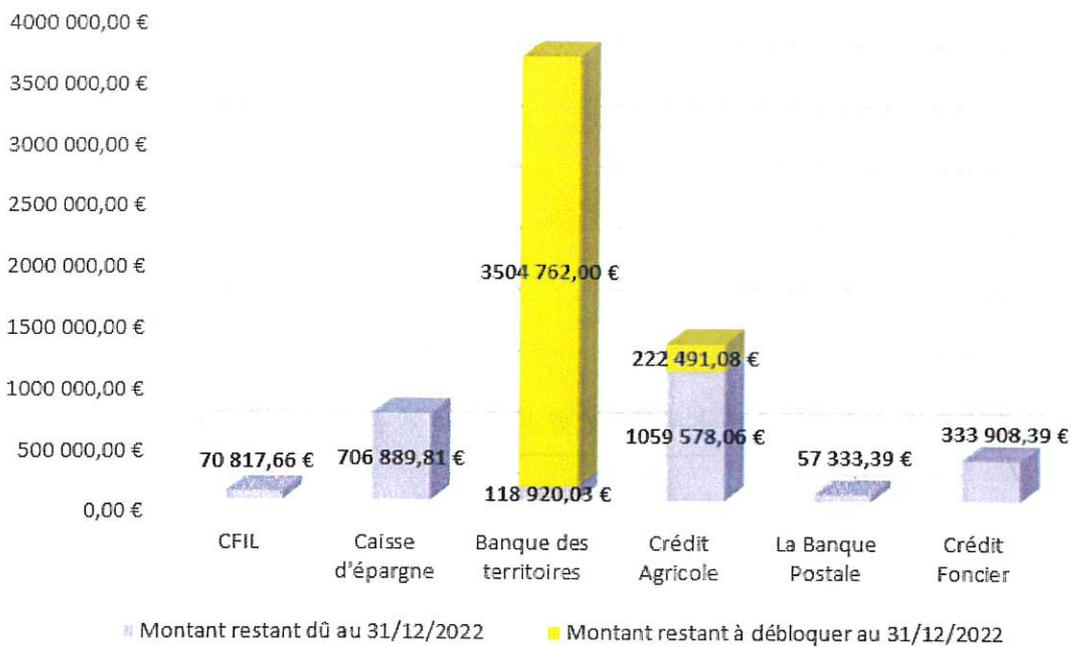
La commune d'Uzerche avait un seul emprunt concernant son budget de l'eau, cet emprunt a été transféré au Syndicat en 2022 avec une régularisation des remboursements des années 2020 et 2021. En 2022, cet emprunt a été imputé sur le budget Annexe DSP, budget dissout au 31/12/22. L'emprunt a donc été intégré au budget Distribution à compter du 01/01/2023.

L'encours de la dette au 31/12/2022 est de **2 347 447.34 €**, puis **3 727 523.08 €** avec la totalité des emprunts reportés débloqués.

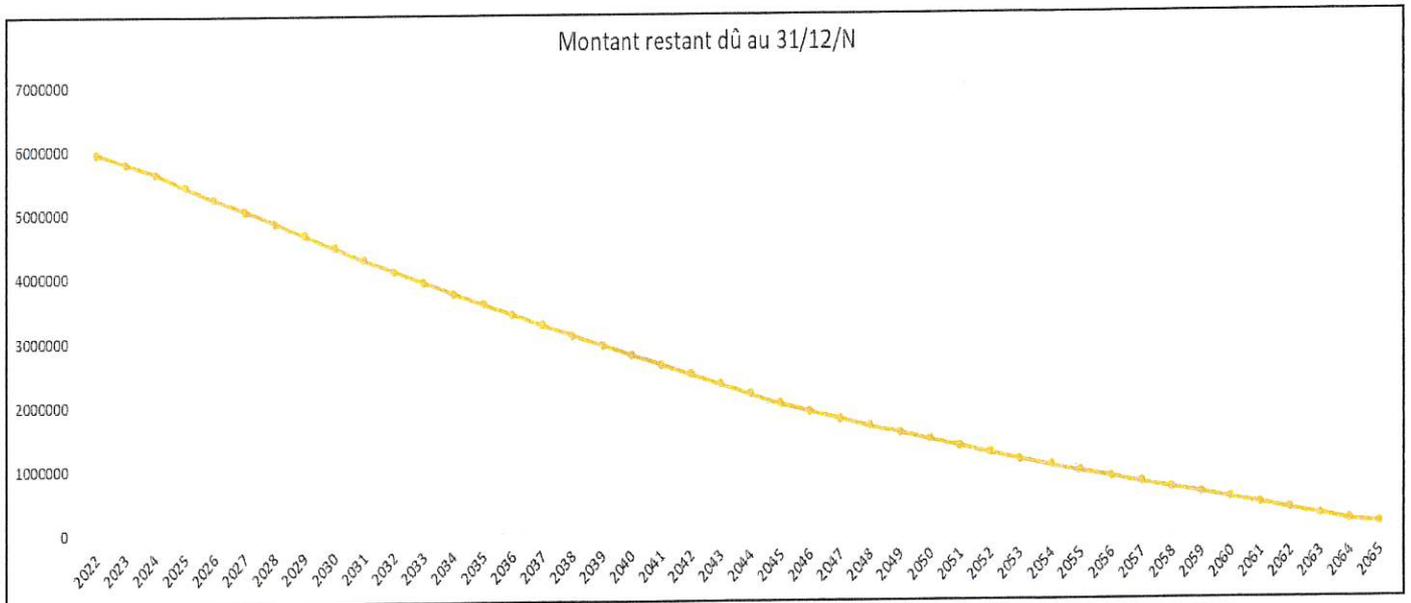
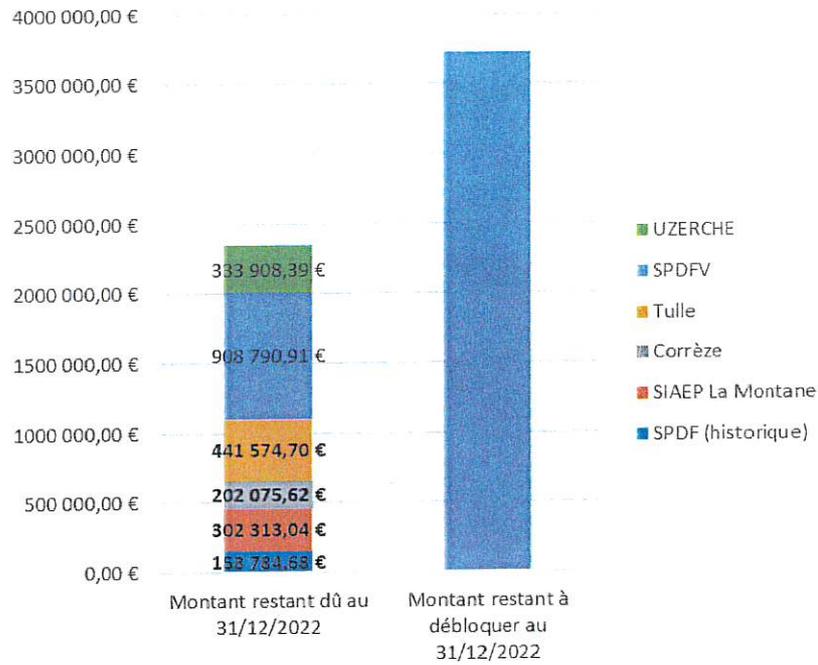
Répartition des montants empruntés et restant dû par organisme prêteur :



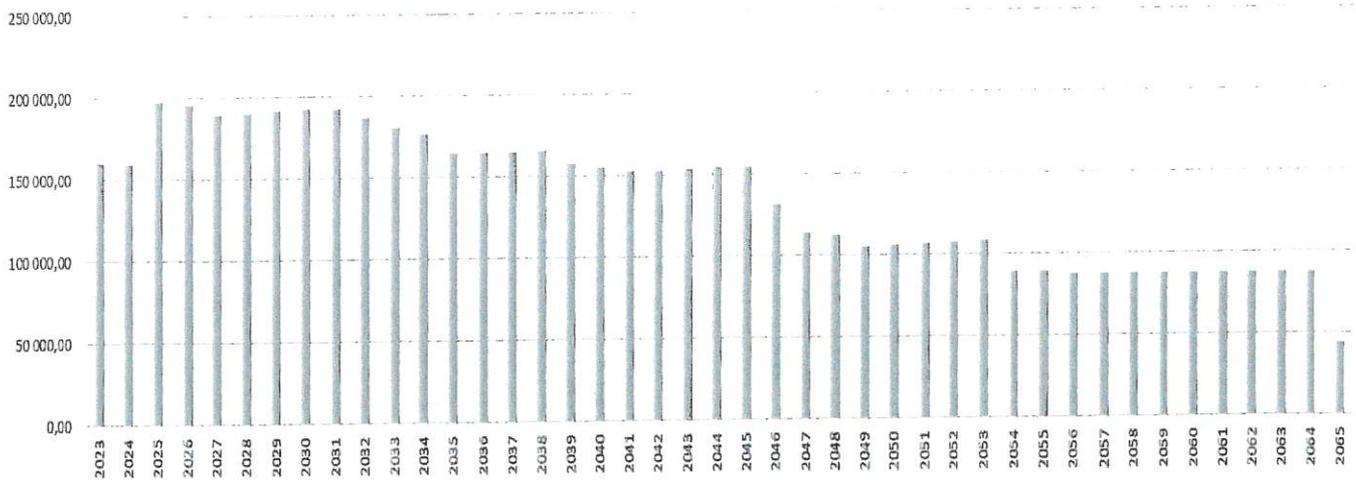
Somme empruntée



Répartition des montants empruntés par collectivité :



DISTRIBUTION - Montants du capital remboursé



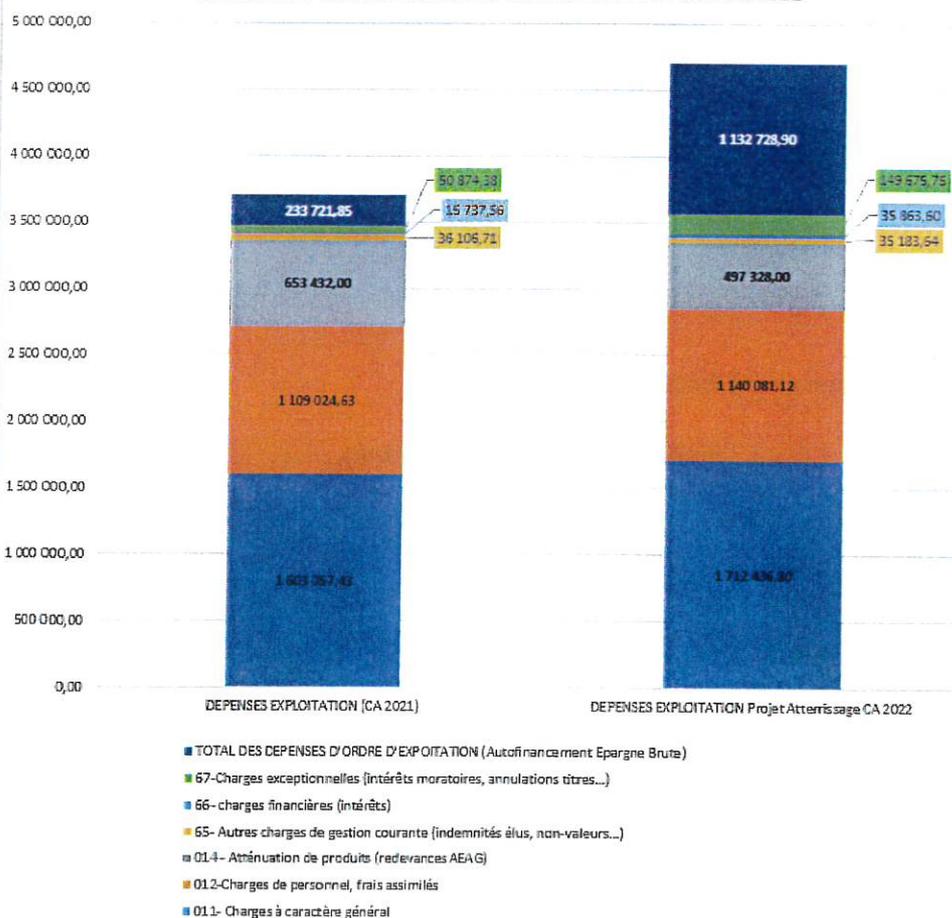
2) Section de fonctionnement

La section d'exploitation comprend :

→ DES DEPENSES :

Intitulés	CA 2021	Budget 2022 (BP + DM)	Réalisation 2022	% de réalisation 2022
11- Charges à caractère générales	1 603 057.43	2 142 685.39	1 712 436.80	79.92 %
12- Charges de personnel et frais assimilés	1 109 024.63	1 178 600.00	1 140 081.12	96.73 %
14- Atténuations de produits	653 432.00	513 900.00	497 328.00	96.78 %
65- Charges de la gestion courante	36 106.71	43 000.00	35 183.64	81.82 %
66- Charges financières	15 737.56	37 600.00	35 863.60	95.38 %
67- Charges exceptionnelles	50 874.38	164 588.52	149 675.75	90.94 %
022- Dépenses imprévues	0	1750.68	0	0 %
68- Dotations aux amortissements, dépréciations	0	192 450.00	0	0%
23- Virement section investissement	0	0	0	0 %
42- Opérations d'ordres	233 721.85	1 212 522,81	1 132 728,90	93.42 %
TOTAL	3 701 954.56	5 487 097.40	4 703 297.81	85.72 %

COMPARATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 et 2022



🔍 Analyse des évolutions des charges de fonctionnement entre 2021 et 2022 :

⇒ Augmentation des charges générales car augmentation de l'achat d'eau à la production

⇒ Augmentation des charges de personnel suite aux recrutements et restructuration (poste encore non stabilisé en 2021 et 2022), augmentation points indices et revalorisation CCN Eau et assainissement

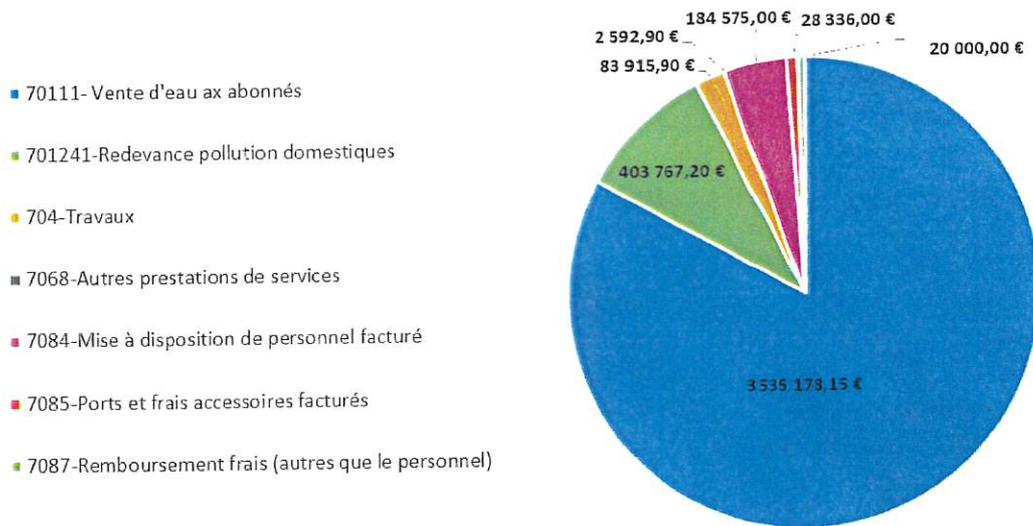
⇒ Augmentation des charges exceptionnelles car mises à jour des bases de données usagers et des facturations ainsi que des procédures de recouvrement pour impayés par le SGC ayant entraînées de nombreuses annulations de titres sur exercices antérieurs.

⇒ Hausse du montant des dépenses d'ordre : prise en compte des amortissements des biens transférés (hors Montane et SPDF) des exercices 2020-2021 et 2022

→ DES RECETTES

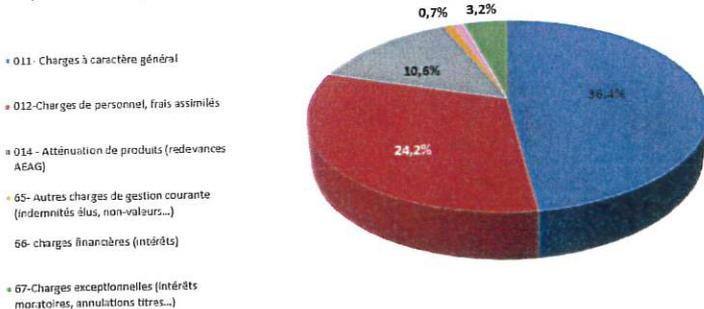
Intitulés	CA 2021	Budget 2022 (BP + DM)	Réalisation 2022	% de réalisation 2022
13- Atténuation de charges	35 601.83	31 100.00	26 361.66	84.76 %
70- Produits de services, du domaine et ventes divers	3 338 574.58	4 468 232.64	4 258 365.15	95.30 %
75- Autres charges gestion courante	78 252.65	34 933.65	34 906.79	99.92 %
77- Produits exceptionnels	394.01	193 650.00	19 620.59	10.13%
2- Résultat reporté	0	184 130.48	<i>Cf résultat prévisionnel de fonctionnement</i>	
42- Opérations d'ordres de transfert	52 879.06	575 050.63	558 557.48	97.13 %
TOTAL	3 505 702.13	5 487 097.40	4 897 811.67	89.26 %

En 2022, la recette d'exploitation chapitre 70 (produits des services, du domaine et vente divers) est de **4 258 365.15 €** décomposé comme suit :

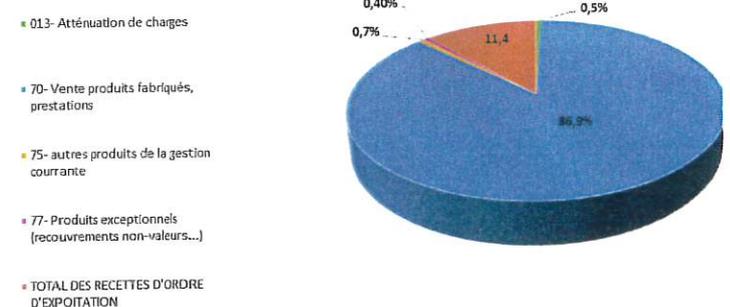


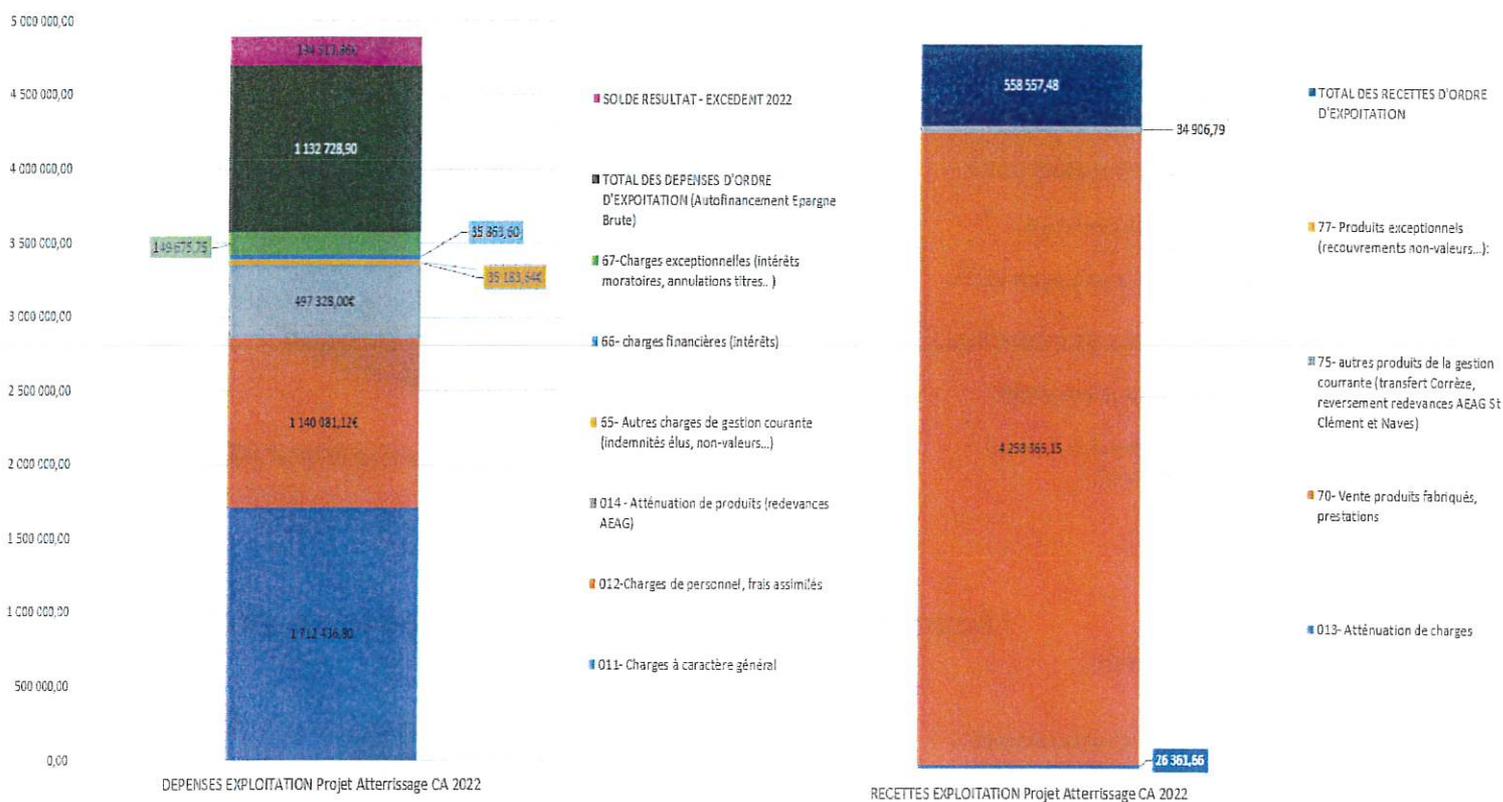
Les répartitions des recettes et dépenses de fonctionnement 2022 sont les suivantes :

Répartition des Dépenses de fonctionnement 2022 (%)



Répartition des Recettes de fonctionnement 2022 %



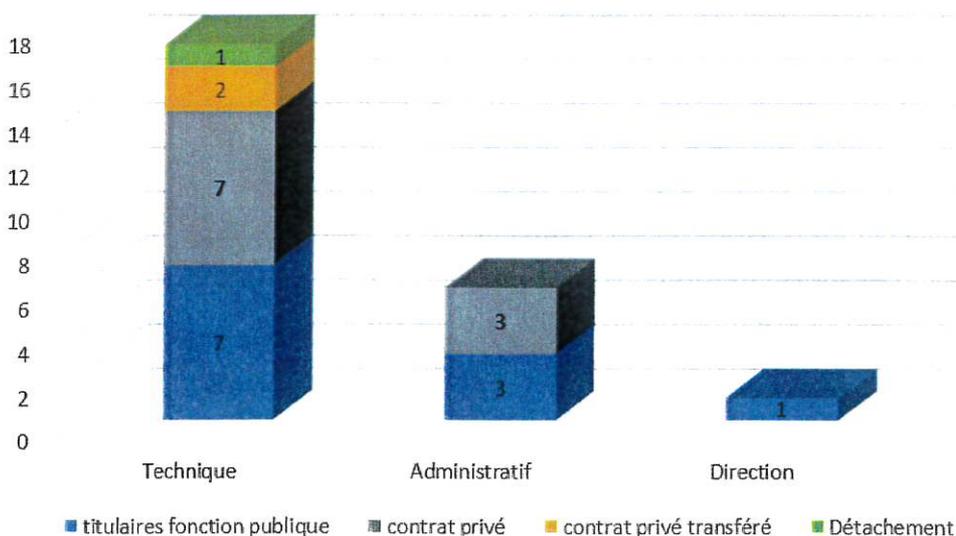


Le résultat de la section d'exploitation est le suivant :

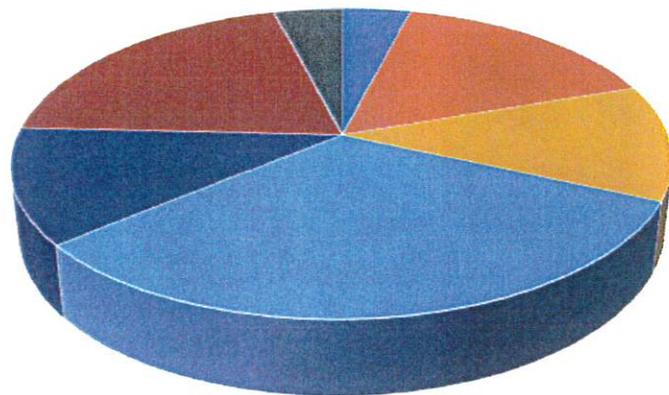
SOLDE RESULTAT – EXEDENT 2022	194 513.86
REPORT RESULTAT N-1 (excédent)	184 130.48
SOLDE EXECUTION CUMULE (SECTION EXPLOITATION)	378 644.34

3) Ressources Humaines et effectif :

Au 1^{er} janvier 2023, l'effectif des agents du Syndicat Puy des Fourches Vézère compte 24 agents titulaires dont 1 agent en détachement (détaché de la fonction publique d'état). Les agents relèvent du droit public et du droit privé, et appartiennent aux filières techniques et administratives.



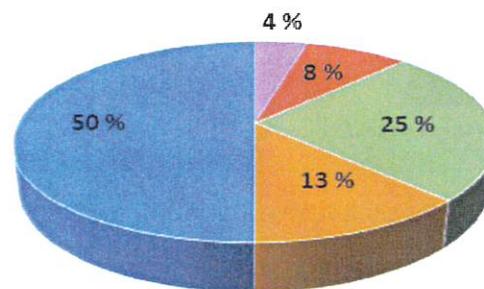
- Direction (titulaire fonction publique) : 4%
- Administratifs (titulaires fonction publique): 16%
- Administratifs (non titulaires SPET): 0%
- Administratifs (contrat privé): 12%
- Technique (titulaires fonction publique): 32%
- Technique (non titulaires SPET): 0%
- Technique (contrat privé transféré): 12%
- Technique (contrat privé): 20%
- Technique (détaché de la fonction publique d'état): 4%



Répartition des Effectifs au 1er janvier 2022

Répartition des effectifs du Syndicat par service

- Direction (1 ETP)
- Pôle administration générale (Comptabilité, RH) (2 ETP)
- Pôle support, patrimoine et usagers (6 ETP)
- Pôle Production (3 ETP)
- Pôle Distribution exploitation (12 ETP)



L'année 2022 a connu :

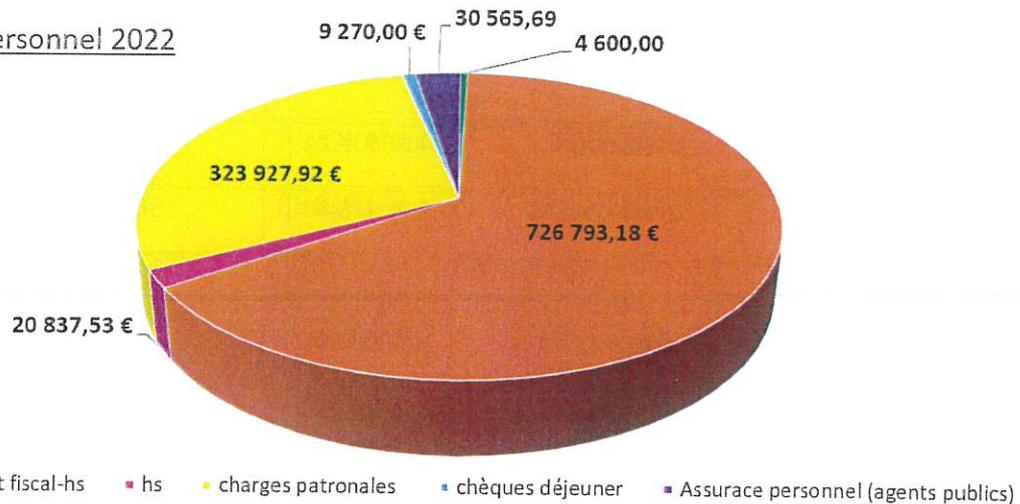
- La démission du responsable d'exploitation distribution effective au 01/02/2022,
- La démission d'un agent d'exploitation des réseaux d'eau potable effective au 01/05/2022,
- Le recrutement d'un agent d'exploitation des réseaux d'eau potable au 01/08/2022 (contrat de droit privé),
- Le recrutement d'un technicien d'exploitation des réseaux d'eau potable au 01/10/2022 (contrat de droit privé), ayant démissionné au 01/03/2023,
- Le départ du responsable du pôle support, mutation effective au 01/02/2023.

Durant l'année 2022, le Syndicat a également fait appel au SPET afin de palier à des surcroûts d'activités (relève des compteurs).

En 2022, le montant de la masse salariale (brut fiscal, HS, charges patronales et chèques déjeuner) est de **1 115 994 € (soit 32% du chapitre 70111)**.

Le détail des frais de personnel est le suivant :

Détail des frais de personnel 2022



Les évolutions 2022 s'expliquent par :

- Une augmentation de l'effectif « titulaire » du Syndicat suite à une restructuration (ouverture de postes, démissions, renforts), ouvertures de postes pour emplois permanents précédemment gérés par des emplois temporaires...
- Une régularisation du paiement des charges patronales sur 3 exercices pour un agent placé en situation de détachement.
- La revalorisation des points d'indice pour les agents publics et de la convention collective pour les agents privés.

4) Section d'investissement

La section d'investissement comprend :

→ DES DEPENSES :

Intitulés	CA 2021	Budget 2022 (BP + DM)	Réalisation 2022	% de réalisation
16- Emprunts et dettes assimilées	164 849.00	138 000.00	135 083.62	97.89 %
20- Immobilisations incorporelles	0	103 146.99	29 570.00	28.67 %
21- Immobilisations corporelles	693 594.16	540 794.79	360 377.72	66.64 %
23- Immobilisations en cours	530 965.82	6 696 208.83	578 432.24	14.67 %
45- Opérations pour le compte de tiers	78 581.70	323 580.52	97 828.27	36.43 %
040- Opérations d'ordres	52 879.06	575 050.63	558 557.48	97.13 %
TOTAL	1 520 869.74	8 376 781.76	1 759 849.33	21 %

→ **DES RECETTES :**

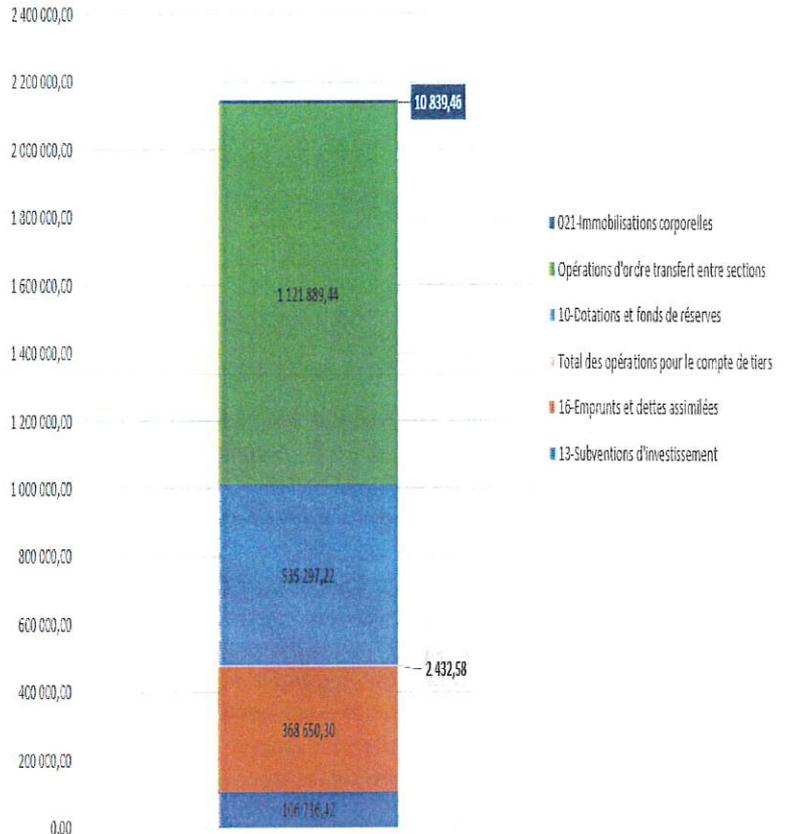
Intitulés	CA 2021	Budget 2022 (BP + DM)	Réalisation 2022	% de réalisation
10- Dotations, fonds divers et réserves	105 945.91	535 297.22	535 297.22	100 %
13- Subventions d'investissement	654 043.00	1 444 303.14	106 736.42	7.39 %
16- Emprunts et dettes assimilés	570 000.00	4 154 928.48	368 650.30	8.87 %
021-Immobilisations corporelles	0	0	10 839 .46	0%
45- Opérations pour le compte de tiers	203 928.73	378 868.95	2 432.58	0.64 %
01-Résultat reporté	0	650 861.16	<i>Cf résultat prévisionnel d'investissement</i>	
21- Virement de la section d'exploitation	0	0	<i>Cf résultat prévisionnel d'investissement</i>	
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	233 721.85	1 212 522.81	1 121 889.44	92.53 %
TOTAL	1 767 639.49	8 376 781.76	2 145 845.42	25.62 %

Les résultats de la section d'investissement sont ainsi les suivants :

SOLDE RESULTAT 2022 (EXCEDENT)	385 996.09
REPORT N-1	650 861.16
RAR Recettes	4 869 670.31
RAR Dépenses	5 465 164.86
SOLDE EXECUTION CUMULE (SECTION INVESTISSEMENT)	441 362.70

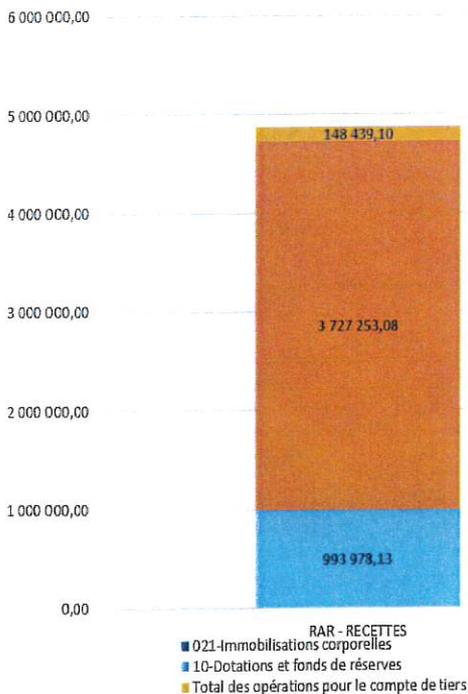


DEPENSES INVESTISSEMENT - CA 2022



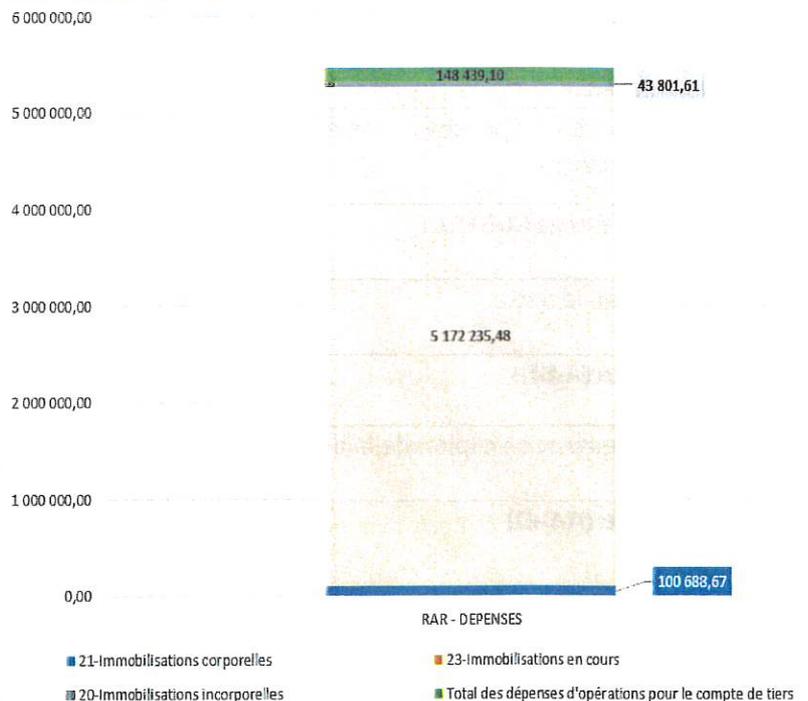
RECETTES INVESTISSEMENT - Projet atterrissage CA 2022

Les RAR recettes et dépenses sont très majoritairement liés aux deux opérations d'appels à projet renouvellement des réseaux (urbain et rural), et à l'opération de diagnostic AEP secteur Montane et Corrèze et conventions de mandat avec les Syndicats des Deux Vallées et de Puy la Forêt (opérations pour le compte de tiers).



RAR - RECETTES

- 021-Immobilisations corporelles
- 10-Dotations et fonds de réserves
- Total des opérations pour le compte de tiers



RAR - DEPENSES

- 21-Immobilisations corporelles
- 23-Immobilisations en cours
- Total des dépenses d'opérations pour le compte de tiers

5) Résultats prévisionnels du compte administratif 2022 - COMPETENCE DISTRIBUTION

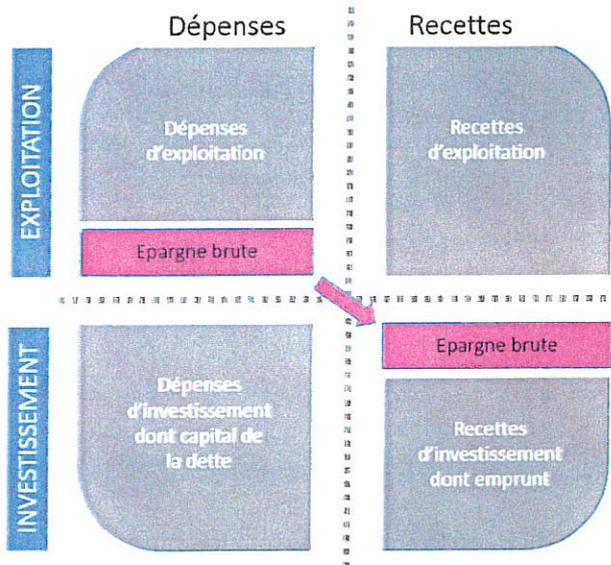
Les résultats du Compte administratif 2022 sont les suivants :

	Résultat exercice 2022	Résultat reporté 2022	Résultat de clôture intégrant RAR
SECTION D'EXPLOITATION	194 513.86	184 130.48	378 644.34
SECTION D'INVESTISSEMENT	457 437.02	650 861.16	441 362.70
RESULTAT TOTAL DE CLOTURE			820 007.04

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute aussi appelée « Capacité d'Autofinancement Brut » CAF: elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie, autrement dit l'épargne de gestion sans les charges d'intérêts. L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement. Cette dernière ne doit pas être négative.

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette, ou épargne brute après déduction du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement brut après remboursement de la dette



	Compétence DISTRIBUTION CA projeté 2021 (DOB 2022)	Compétence DISTRIBUTION CA 2022
A -Total des recettes réelles de fonctionnement	3 452 775.41 €	4 339 254.19 €
B- Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 475 402.97 €	3 570 568.91 €
Epargne de gestion (A-B+C)	-4 324 €	804 548.88 €
C- Intérêts de la dette	18 303.56 €	35 863.60 €
Epargne brute (A-B)	-22 627.56 €	768 685.28 €
D- Remboursement en capital de la dette	164 849.00 €	135 083.62 €
Epargne nette (A-B-D)	Ne peut être calculée car épargne brute négative	633 601.66 €
Dettes - Montant restant dû au 31/12	1 691 992.23 €	2 347 447.34 €
Capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute)	Ne peut être calculée car épargne brute négative	3.05 ans

6) Résultats prévisionnels du compte administratif 2022 du budget annexe DSP Uzerche

La distribution de l'eau sur la commune d'Uzerche est assurée par Suez par délégation via un contrat d'affermage à compter du 1^{er} janvier 2017 et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2031.

L'année 2022 a permis la régularisation des années 2020 et 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section d'exploitation comprend :

→ DES DEPENSES :

Intitulés	Budget 2022 (BP + DM)	Réalisation 2022	% de réalisation 2022
11- Charges à caractère générales	500.00	0	0 %
12- Charges de personnel et frais assimilés	14 575.00	14 575.00	100 %
22- Dépenses imprévues	3 500.00	0	0 %
66- Charges financières	47 263.59	47 263.59	100 %
67- Charges exceptionnelles	71 311.14	71 311.14	100 %
42- Opérations d'ordres	28 597.42	28 597.42	100 %
TOTAL	165 747.15	161 747.15	97.59 %

→ DES RECETTES

Intitulés	Budget 2022 (BP + DM)	Réalisation 2022	% de réalisation 2022
70- Produits de services, du domaine et ventes divers	133 342.42	175 641.42	131.72 %
75- Autres charges gestion courante	500.00	0	0 %
2- Résultat reporté	31 904.73	<i>Cf résultat prévisionnel de fonctionnement</i>	
TOTAL	165 747.15	175 641.42	105.97 %

Les résultats de la section de fonctionnement sont ainsi les suivants :

SOLDE RESULTAT – EXEDENT 2022	13 894.27
REPORT RESULTAT N-1 (excédent)	31 904.73
SOLDE EXECUTION CUMULE (SECTION EXPLOITATION)	45 799.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend :

→ DES DEPENSES :

Intitulés	Budget 2022 (BP + DM)	Réalisation 2022	% de réalisation
16- Emprunts et dettes assimilées	12 835.41	12 835.41	100 %
20- Immobilisations corporelles	11 500.00	0	0 %
23- Immobilisations en cours	106 695.81	0	0 %
TOTAL	131 032.22	12 835.41	9.80 %

→ **DES RECETTES :**

Intitulés	Budget 2022 (BP + DM)	Réalisation 2022	% de réalisation
10- Dotations, fonds divers et réserves	102 433.80	102 433.80	100 %
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 597.42	28 597.42	100 %
TOTAL	131 031.22	131 031.22	100 %

Les résultats de la section d'investissement sont ainsi les suivants :

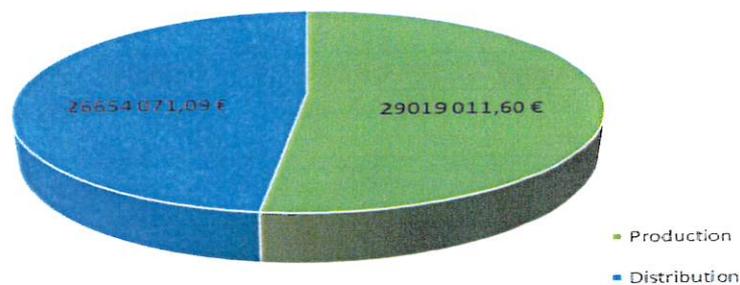
SOLDE RESULTAT 2022 (EXCEDENT)	118 195.81
REPORT N-1	0
SOLDE EXECUTION CUMULE (SECTION INVESTISSEMENT)	118 195.81

Les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement seront intégrés dans le BP 2023 – compétence Distribution.

7) Etat de l'actif de la compétence distribution au 31/12/2022 :

Suite au transfert des biens au Syndicat des différentes communes au Syndicat au 01/01/2020 et à la finalisation de la première partie du Projet Vézère, un premier bilan de l'actif a été effectué au 31/12/2022 :

ETAT GLOBAL DE L'ACTIF AU 31/12/2022



En 2022, les écritures de transferts et d'intégration des biens des différentes communes ont été finalisées et seront revues et révisées avec chacune des communes concernées.

IV. ORIENTATIONS ET ENJEUX POUR L'ANNEE 2023

1 - Prospectives ressources humaines et pérennisation du fonctionnement du Syndicat:

Il convient également de préciser que l'effectif au 1^{er} janvier 2023 va être revu compte-tenu des mouvements importants de personnel durant ces derniers mois :

- Démission du responsable d'exploitation au 31 janvier 2022 arrivé le 01/03/2021,
- Démission d'un agent d'exploitation au 29 avril 2022,
- Départ à la retraite d'un agent technique mi 2022,
- Démission du responsable du pôle support au 31 janvier 2023,
- Démission d'un technicien réseau du pôle exploitation au 28/02/2023 arrivé le 01/10/2022,
- Départ à la retraite d'un agent d'exploitation au 31 juillet 2023,

Les effectifs et l'organisation du Syndicat vont donc évoluer en 2023, la priorité étant de stabiliser l'effectif du Syndicat et de pérenniser les emplois ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Une réflexion doit impérativement être menée afin de définir les profils des recrutements à venir.

Le travail de mise en place des protocoles et règlements et d'harmonisation salariale débutés en 2021 devront également se poursuivre et se terminer en 2023.

Les formations d'hygiène et sécurité, conduite... ont débuté en 2022 et devront se poursuivre en 2023.

Une croissance des charges de personnels en 2023 à hauteur de +4.5 % en termes nominaux a également été prévue dans l'étude financière afin de pallier aux potentielles revalorisations.

2 - Finaliser la construction matérielle du Syndicat d'aujourd'hui

L'année 2022 a été marquée par le déménagement des services du Syndicat dans ses nouveaux locaux situés à NAVES ZA de la Geneste. En 2023, l'opération d'aménagement des locaux de Naves devra être soldée financièrement et les subventions demandées (DETR et Conseil Départemental de la Corrèze).

Du mobilier et du matériel informatique et industriel ont été acquis en 2022 afin de permettre le fonctionnement dans les bureaux mais également d'améliorer le travail sur terrain (matériel de nettoyage des réservoirs, outillage...).

Le renouvellement et l'acquisition du matériel de transport a également débuté en 2022 avec :

- l'acquisition de deux nouveaux véhicules (dont un renouvellement),
- l'acquisition d'une nouvelle caisse de transport pour le camion,
- l'acquisition d'un plateau remorque.

Et devra se poursuivre en 2023 avec :

- l'acquisition d'une mini-pelle,
- le renouvellement d'un véhicule léger.

2- Prospectives financières :

L'élaboration des budgets 2023 est réalisée dans le cadre de l'instruction comptable M49. Les projets de budget 2023 devront s'équilibrer en dépenses et en recettes pour chaque section et s'inscrit dans les objectifs fixés.

- Réactualisation de l'étude de perspectives financières en 2023

En 2023, compte-tenu du contexte d'inflation actuel et des augmentations importantes des coûts des dépenses de la section d'exploitation, il conviendra de réactualiser l'étude milieu d'année 2023 (avec les résultats définitifs des CA 2022, les situations budgétaires à mi-année...) afin de revoir le cas échéant la redevance d'équilibre. Par la suite, fin d'année 2023, l'étude financière et ces perspectives devront être réactualisées pour détermination de la redevance d'équilibre à compter du 1^{er} janvier 2024.

- Impact important des coûts de l'énergie

L'année 2023 connaît une augmentation exponentielle des coûts de l'énergie dont l'électricité. L'augmentation de ce coût est estimée à environ +118%. Cependant dans le cadre des mesures prises par l'Etat afin de limiter les hausses des prix d'énergie, les SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux) tel que le Syndicat seront éligibles à l'amortisseur d'électricité.

L'amortisseur d'électricité prend effet dès lors que le coût du MWh dépasse 180 €. Au-delà de ce montant, l'Etat prend en charge la moitié du prix dépassant ce seuil.

Ces mesures ont été annoncées début d'année 2023 et donc non intégrées dans les hypothèses prises en compte dans l'étude financière ayant permis de déterminer la redevance d'équilibre à compter du 1^{er} janvier 2023.

Par ailleurs, il convient également de rappeler que le montant de la TICFE a été réduit par décret du 6 février 2022, abaissant le taux de 22.5 €/MWh à 1€/MWh pour les collectivités, et donc le budget n'intégrera plus de recettes liées à l'exonération de cette dernière.

- Hausse importante des coûts d'achat d'eau à la production

A compter du 1^{er} janvier 2023, le coût d'achat d'eau de la distribution augmente en passant de 0.72 €HT/m³ à 1.17 €HT/m³, soit une hausse de plus de près de 2/3 (+758 k€ entre 2022 et 2023), cette dernière étant expliquée dans le DOB – Production.

- Prospectives recettes de fonctionnement et recettes prix de l'eau

Suite à la présentation de l'étude de perspectives financières au Comité Syndical du 15 décembre 2022, l'Assemblée a validée le prix de l'eau à partir du 1^{er} janvier 2023 découlant de cette dernière, à savoir : **une part fixe (abonnement annuel) : 93 € HT, et une part variable (prix au m³) : 2.48 €HT/m³.**

Il est à noter cette année, que la détermination des tarifs d'abonnement et prix de l'eau s'appuie sur l'étude pluriannuelle des volumes facturés.

A ce titre une clé de répartition a été retenue afin de prendre en compte la contribution relative, dans l'abonnement et dans la part variable, des volumes des années N et N-1.

La composition des recettes prévisionnelles (hors redevance prélèvement) d'abonnement et de part variable pour 2023 sont ainsi présentées ci-dessous :

SIMULATIONS DES TARIFS ET VENTILATION ENTRE ABONNEMENT ET PART VARIABLE

2022	%2021	%2022
Abo	2,6%	97,4%
Variable	37,6%	62,4%

2023	2022%	2023%	Total 2023
Abo	2,6%	97,4%	100,0%
Nb Abo	341	12 553	12 894
Tarif Abo	83,58 €	93,00 €	92,75 €
Produit Abo	28 500,78 €	1 167 429,00 €	1 195 929,78 €

2023	2022%	2023%	Total 2023
Variable	37,6%	62,4%	100,0%
Volumes facturés	462 999	767 341	1 230 340
Tarif variable	2,09 €	2,48 €	2,33 €
Produit variable	967 667,91 €	1 903 005,68 €	2 870 673,59 €

Tarifs prix de l'eau sur la commune d'UZERCHE :

La gestion de l'eau sur la commune d'Uzerche est assurée en affermage par Suez. Les factures d'eau comprennent donc un part fermier et une part collectivité dont les tarifs (abonnement et consommations) sont fixés par

délibération du Comité Syndical. Suite à la délibération du Comité Syndical en date du 14 décembre 2022, les tarifs validés à compter du 1^{er} janvier 2023 pour la part collectivité sont les suivants :

- Part fixe - Abonnement annuel : 64.84 € HT
- Part variable – Prix au m3 : 0.002 €HT/m3

Entre 2022 et 2023, les produits de fonctionnement hors redevance du budget Distribution devraient observer une croissance à volume constant. Malgré la revalorisation de la redevance au 1^{er} janvier 2023, cette hausse s'explique essentiellement par les effets conjoints suivants :

- Intégration des recettes du budget DSP Uzerche, à hauteur d'environ 100 k€ en 2023,
- La croissance des autres produits des services portés par les remboursements de personnel (220 k€ en 2023 vs. 170 k€ en 2022), d'une part, et l'intégration d'un remboursement de Topkapi de 15 k€ d'autre part.

-Provision pour factures d'eau impayées

Une provision pour factures d'eau impayées devra être prévue à partir de 2023, le montant prévisionnel est estimé à environ 75k€.

-De nouveaux emprunts à contracter pour réalisation des investissements

Pour rappel, l'étude financière pour 2023 prévoit un montant d'emprunts pour 2023 estimé à 2 millions d'euros, 1,686 millions d'euros relevant des deux appels à projet renouvellement (emprunts déjà contractés auprès de la Banque des Territoires), le montant d'emprunt supplémentaire à contracter en 2023 pour les opérations d'investissement s'élève à 314 000€.

3- Prospectives d'investissement :

- Mise en œuvre des opérations d'appels à projets (AAP) renouvellement sur les pôles urbains et rural & Montane

Début 2021, les deux dossiers de demande de subventions déposés à l'Agence de l'Eau dans le cadre d'un autre dossier d'appel à projet renouvellement ont fait l'objet d'une attribution d'aides ainsi que d'une aide exceptionnelle du Conseil Départemental de la Corrèze :

- ◆ **Dossier concernant le pôle urbain concernant le renouvellement du réseau et branchements d'eau potable sur la ville de TULLE pour un montant de 3 500 600 €HT comprenant les opérations suivantes :**
 - Boulevard Joffre,
 - Boulevard des Tamaris, Boulevard des Lilas,
 - Rue de la Barussie,
 - Quai de Rigny,
 - Avenue Bastille,
 - Hôpital, Avenue Raymond Poincaré,
 - Rue Abbé Lair,
 - Rue des Sœurs de Nevers,
 - Rue Larenaudie.
- ◆ **Dossier concernant les pôles ruraux et Montane concernant des renouvellements du réseau et branchements d'eau potable pour un montant de 1 600 000 €HT comprenant les opérations suivantes :**
 - Commune de Seilhac secteur de Vintejou
 - Commune de Seilhac secteur de Boussaguet
 - Commune de Naves secteur de Madelmont
 - Commune de Naves secteur le Bois Foirail
 - Commune de Corrèze divers secteurs (rues du Moulin de Jarpel, de la Pialle, impasses du Barbanel et du Pré Gilet, rues d'Enchastre, du Tisserant et de la Mairie).
 - Commune de St Priest de Gimel RD 26 secteur La Gare de Corrèze.

Les plans de réalisation et de financement de ces appels à projets prévisionnels définis sont les suivants :

◆ **Pour l'AAP secteur urbain :**

		2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses		38.5 k€	161.7 k€	1 606 k€	1 124 k€	570 k€
Recettes	Subventions	464 919 € (*)	0 €	92 k€	347 k€	176 k€
	Autofinancement(**)	0 €	0 €	1 249 k€	777 k€	394 k€

(*) Acompte de 50% versé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne

◆ **Pour l'AAP secteurs rural et montane:**

		2022	2023	2024	2025
Dépenses		0 €	645 k€	510 k€	445 k€
Recettes	Subventions	0 k€	208 k€	165 k€	143k€
	Autofinancement(**)	0 k€	437 k€	345 k€	302 k€

(**) Les emprunts ont été contractés auprès de la Banque des Territoire, une demande de période de préfinancement supplémentaire de 12 mois a été faite.

Ces opérations seront réalisées dans le cadre du marché accord cadre à marchés subséquents (lots 1 et 2).

ATTENTION : il convient cependant de noter qu'il conviendra également de rajouter à ces montants les révisions de prix. A ce jour, la révision de prix sur ce marché s'élève à environ 8%, les index continuant à progresser, ce qui va donc également contraindre les montants des travaux et également peut-être les opérations à effectuer dans le cadre des appels à projet.

Les opérations prévues en 2023 sont les suivantes :

- ◆ **Dossier concernant le pôle urbain concernant le renouvellement du réseau et branchements d'eau potable sur la ville de TULLE:**
 - Avenue Bastille,
 - Hôpital, Avenue Raymond Poincaré,
- ◆ **Dossier concernant les pôles ruraux et montane concernant des renouvellements du réseau et branchements d'eau potable:**
 - Commune de Seilhac secteur de Vintejoux
 - Commune de Seilhac secteur de Boussaguet
 - Commune de Naves secteur de Madelmont
 - Commune de Naves secteur le Bois Foirail
 - Commune de Corrèze secteur du Pré Gilet

◆ **Accord-cadre à bons de commandes pour les petites interventions AEP**

En juillet 2022, le marché Accord-cadre à bons de commandes pour les petites interventions AEP (réparation de fuites, astreintes, branchements, petites interventions sur le réseau et les accessoires hydrauliques...) a été attribué à l'entreprise SAUR (réparation de fuites, astreintes, branchements, petites interventions sur le réseau et les accessoires hydrauliques...). Ce marché est d'une durée d'un an reconductible trois fois, avec un montant minimum annuel de 75 000 € et maximum annuel de 400 000 €.

En 2022, des travaux à hauteur de 383 540 €HT ont été effectués, il sera donc proposé pour 2023 de reconduire un montant de 400 000 €HT.

◆ Etudes Diagnostiques et schémas directeur

En 2022, l'étude diagnostic de Naves a été soldée.

En 2023, il conviendra de poursuivre les études diagnostics actuellement en cours : Corrèze, secteur Montane. Concernant la commune de Corrèze, les travaux de sectorisation ayant été fait, l'étude se poursuivra avec les phases suivantes, cependant pour le secteur Montane les travaux de sectorisation devront être lancés.

La communauté de communes du Pays d'Uzerche a attribué un schéma directeur d'alimentation en eau potable comprenant une commune du Syndicat Puy des Fourches Vézère : la commune d'Uzerche. Cette étude a débuté en 2021 et 2022, et se poursuivra en 2023.

Le lancement d'une étude diagnostic sur la commune de St Clément n'ayant pas pu être réalisé en 2021 et 2022, il conviendra de le prendre en compte pour 2023.

◆ Divers renouvellements

Un montant de 300 k€ sera également prévu au BP 2023 afin de pouvoir réaliser les divers renouvellements, déplacement ou extensions qui pourraient se présenter sur le territoire du Syndicat. Les opérations connues à ce jour sont les suivantes :

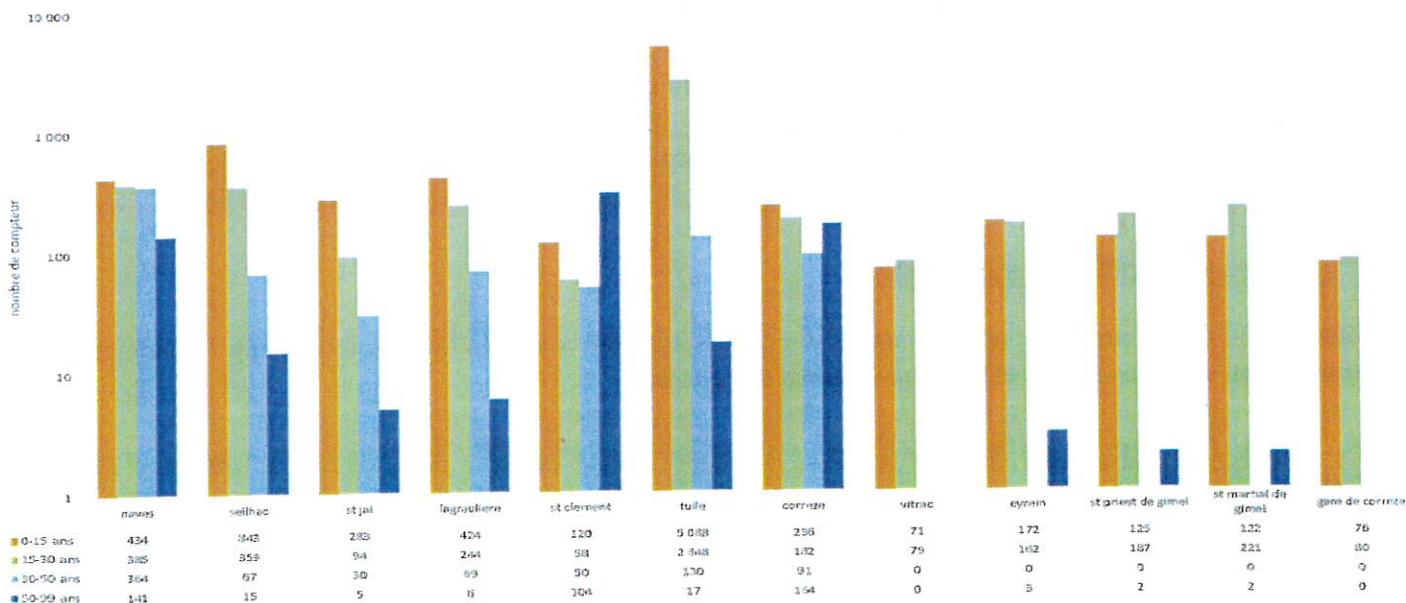
-Renouvellement du réseau AEP dans le Bourg commune de St Clément, travaux en coordination avec le réseau de chaleur et aménagement à venir.

-Renouvellement du réseau d'eau potable Chemin du Baril commune de Lagraulière en coordination avec l'assainissement (proposition de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage). Ces travaux sont également liés au travaux de construction d'un lotissement actuellement en cours.

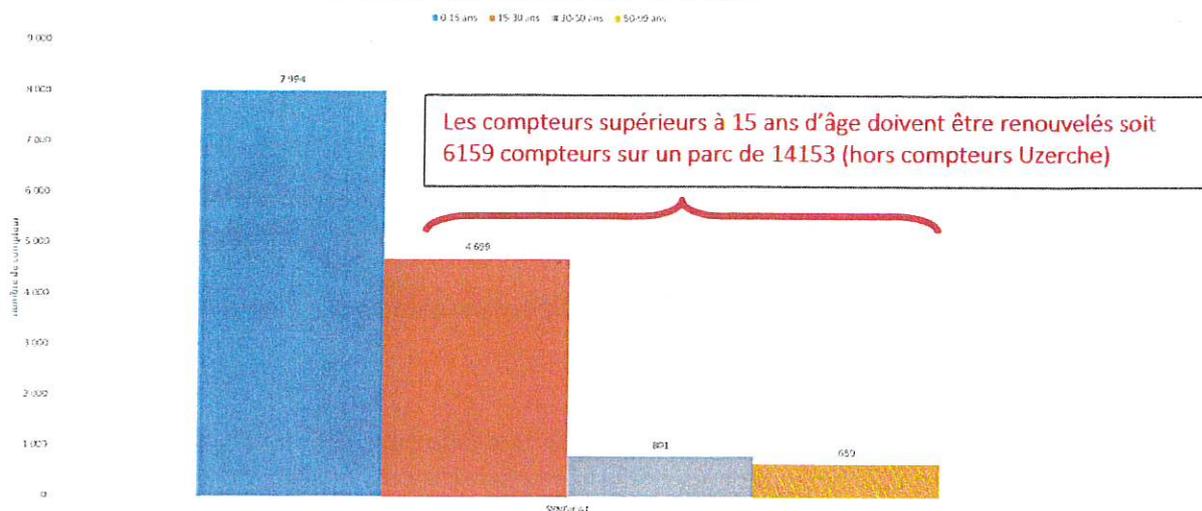
◆ Renouvellement du parc de compteurs

Un montant de 90 000€ sera également proposé au BP2023 afin de pouvoir débiter le renouvellement du parc de compteurs. Pour cela un programme de renouvellement des compteurs devra être défini, la pyramide des âges étant la suivante :

PYRAMIDE DES AGES DES COMPTEURS PAR COMMUNE



PYRAMIDE DES AGES DES COMPTEURS A L'ECHELLE DU SYNDICAT



L'article 9 de l'arrêté ministériel du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service stipule que la validité d'un compteur d'eau est de **15 ans**. En effet, au-delà, la fiabilité de ses relevés risque d'être altérée et les risques de fuite sont de plus en plus grands.

Un diagnostic des organes hydrauliques (réducteurs de pression, stabilisateurs...) est également en cours et devrait faire ressortir un besoin de renouvellement et de maintenance, ces organes étant primordiaux dans la protection du réseau et un bon entretien permet également d'améliorer le rendement des réseaux.

En fonction de cet inventaire, une partie du montant financier prévu pour le renouvellement des compteurs sera peut-être réaffecté à ces opérations.

4- Travailler sur les modifications des statuts du Syndicat :

Les statuts du Syndicat devront être retravaillés en 2023 afin de les simplifier, qu'ils soient conformes à la réglementation et qu'ils correspondent au fonctionnement actuel du Syndicat. Ces modifications auront également les conséquences suivantes :

- Le Syndicat ne sera plus un Syndicat à la carte mais disposera seulement d'une seule compétence qui englobera la production et la distribution avec un budget unique,
- Les communes aujourd'hui membres d'une seule des deux compétences (Production) ne seront plus membres du Syndicat, les ventes d'eau seront gérées via des conventions de vente d'eau entre les différentes collectivités.

5 - Faire connaître le Syndicat

L'année 2023 sera marquée par l'ouverture du site internet du Syndicat, qui permettra d'améliorer la communication avec les usagers et la connaissance du Syndicat.

6- Faire un état des lieux du fonctionnement sur la DSP d'Uzerche et poursuite de l'étude diagnostic

N'ayant pu être réalisé en 2021 et 2022, il conviendra, en 2023, de mettre en place un contrôle de l'affermage et des échanges réguliers avec le délégataire.

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE

21 MARS 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Président,

Jean-Jacques LAUGA





Comité Syndical du 16 Mars 2023

Rapport d'orientations Budgétaires - Exercice 2023

Compétence Production

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE
21 MARS 2023
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Table des matières

I.	Cadre réglementaire du rapport d'orientation budgétaire (ROB).....	3
II.	Le contexte 2022.....	4
III.	Résultats prévisionnels 2022	5
1)	Etat de la dette.....	5
2)	Section de fonctionnement.....	6
3)	Section d'investissement.....	9
4)	Les résultats prévisionnels du compte administratif 2022.....	11
IV.	ORIENTATIONS ET ENJEUX POUR L'ANNEE 2023	12
1)	Poursuivre la pérennisation et l'optimisation du fonctionnement de la station des Carderies	12
2)	Projet Vézère : finalisation du marché de travaux de la prise d'eau et du projet d'adduction des secteurs Montane et Egletons, et restructuration de l'UDI de Bouysse commune de Corrèze:	13
3)	Reconduire l'étude de prospective financière pour l'année 2023 afin de confirmer le prix de vente de l'eau et prospectives de recettes de fonctionnement.....	16
4)	Poursuivre les investissements d'outillage et de matériel	16
5)	Prospectives ressources humaines	16
6)	Travailler sur les modifications des statuts du Syndicat.....	16

I. Cadre réglementaire du rapport d'orientation budgétaire (ROB)

1) Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire ou DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et doit permettre d'informer les élus sur la situation financière de leur collectivité préalablement au vote du Budget Primitif (BP) et ainsi définir la stratégie financière et les priorités en termes d'investissements et les financements correspondants.

Présenté au Comité syndical dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif (prévu le 6 avril prochain)

2) Les obligations légales du ROB

Conformément à l'article L. 5211-36 par renvoi de l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'agissant d'un Syndicat mixte fermé comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ainsi qu'une commune de plus de 10 000 habitants, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai maximal de 2 mois précédant le vote du BP est obligatoire.

L'article 107 de la Loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015) a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales se rapportant au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires a précisé les éléments attendus au DOB, qui peuvent être regroupés selon cinq axes :

- ◆ une présentation des évolutions prévisionnelles, des dépenses et des recettes en investissements et en fonctionnement,
- ◆ une présentation des engagements pluriannuels notamment en matière d'investissements,
- ◆ une présentation des effectifs de la structure, de leurs conditions de rémunération, de leur temps de travail et des évolutions prévues en la matière,
- ◆ une présentation des éléments relatifs à la structure et la gestion de l'encours de la dette,
- ◆ une analyse des ratios budgétaires et de leur évolution

Le décret prévoit également que le présent rapport est mis à disposition du public par tous moyens dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

Nouvelle obligation depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, faire figurer :

- ◆ les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- ◆ l'évolution du besoin de financement annuel (emprunts nouveaux).

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

Jusqu'au 31 décembre 2022, le Syndicat Puy des Fourches Vézère disposait de 2 budgets et un budget annexe :

1 – Un budget Distribution Eau M49. Ce budget est financé par les redevances eau des usagers, auquel est annexé un budget annexe Eau DSP Uzerche M49.

2 – Un budget Production Vézère M49. Ce budget est financé par la vente d'eau au budget Distribution eau et la vente d'eau à Suez pour alimenter Uzerche.



Collectivités membres de la Distribution : Uzerche, Saint Jal, Lagraulière, Seilhac, Saint Clément, Naves, Tulle, Corrèze, Tulle Agglo (Corrèze (secteur Montane) Saint Priest de Gimel, Saint Martial de Gimel, Eyrein et Vitrac sur Montane)

Collectivités membres de la Production : Espartignac, Egletons et les membres de la distribution

→ 14 000 abonnés, 30 000 habitants desservis

A la suite de la jurisprudence de la Cour administrative d'appel de Nantes du 8 janvier 2021, la Préfecture de la Corrèze a demandé au Syndicat d'unifier son budget Distribution et son budget Annexe DSP Uzerche au plus tard au 1^{er} janvier 2023 pour respecter le principe d'unité budgétaire quelque soit le mode de gestion (régie ou DSP). Le budget DSP a ainsi été dissout au 1^{er} janvier 2023 par délibération du comité syndical du 15 décembre 2022.

II. Le contexte 2022

L'année 2022 a été marquée par les faits suivants :

- La prospective financière effectuée a été reconduite pour 2022 et sera ensuite réactualisée avec les CA des chiffres 2022
- D'importantes augmentations de charges de fonctionnement : produits de traitement, fournitures et à venir électricité
- La structuration du pôle production autour des 3 agents qui y sont rattachés avec des actions de pérennisation de traitement de l'eau, déploiement de planning, de maintenance...
- L'année 2022 est la dernière année avec la mission « d'assistance à l'exploitation » de l'entreprise Degremont, il conviendra donc en 2023 d'organiser et de planifier ces missions de contrôles importantes et obligatoires (contrôle des membranes, des compresseurs, des installations électriques...).
- La première année de réalisation des amortissements des biens du projet Vézère (station de traitement des Carderies, réseaux de transfert...) et de reprise des subventions correspondantes.
- Les ICNE (intérêts courus non échus) ont été appliqués en 2022.

III. Résultats prévisionnels 2022

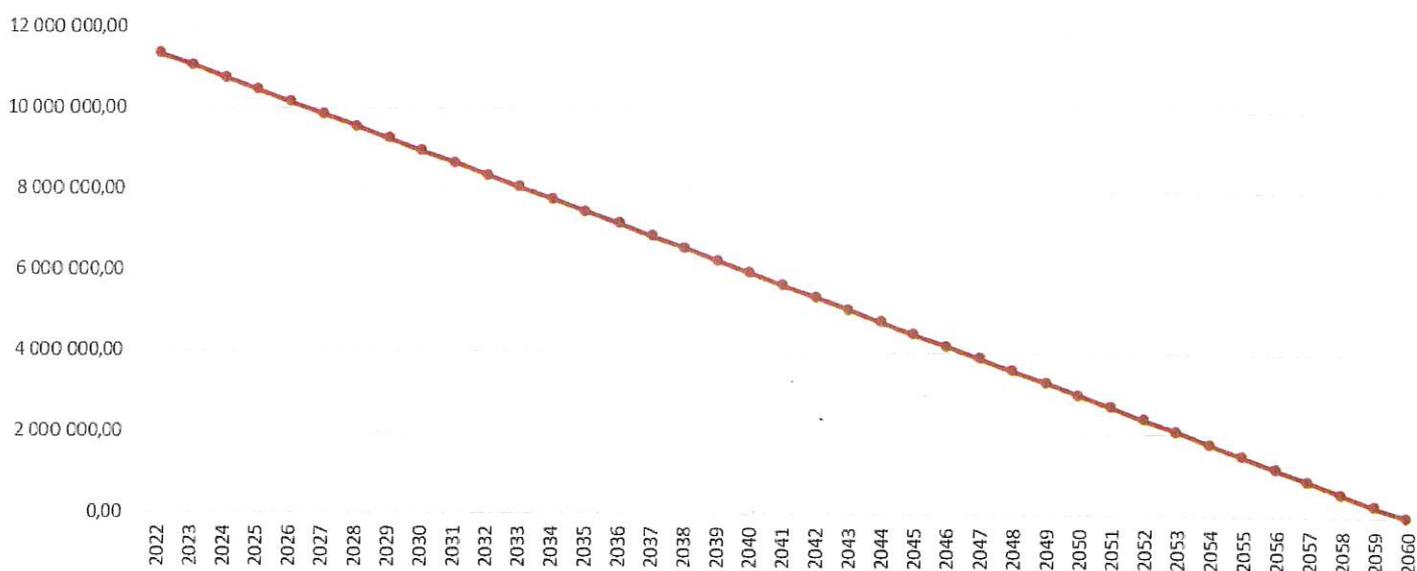
1) Etat de la dette

Les emprunts en cours sur le budget Production concernent le projet Vézère :

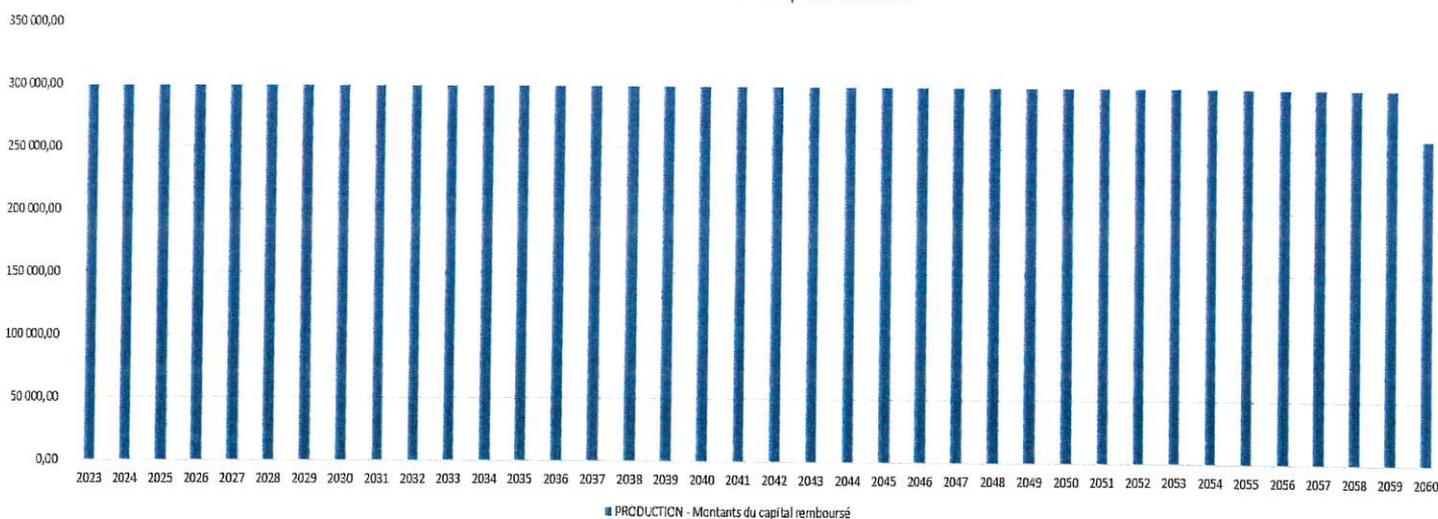
N°	Organisme prêteur	Somme Empruntée	Intérêts capitalisés	Somme totale	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée	Fréquence de remboursement	1ère échéance	Date de l'échéance	Dernière échéance	Taux	OBJET DU PRÊT
1	2019-0001 Caisse des dépôts	1 600 000 €		1 600 000 €	1 480 000,00 €	40 ans	annuelle	01/01/2020	01-janv	01/01/2059	livret A +0,75%	Projet Vézère
2	2018-0001 Caisse des dépôts	5 000 000 €	109 190,46 €	5 109 190,46 €	4 853 730,94 €	40 ans	annuelle	01/04/2021	01-avr	01/04/2060	livret A +0,75%	Projet Vézère
3	2015-0001 Caisse des dépôts	5 000 000 €	267 846,54 €	5 267 846,54 €	5 004 454,22 €	40 ans	annuelle	01/08/2021	01-août	01/08/2060	livret A +0,75%	Projet Vézère
TOTAL		11 600 000 €			11 338 185,16 €							

Au 31/12/2022, le montant restant dû s'élevé à **11 338 185,16 €**.

Montant restant dû au 31/12/N



PRODUCTION - Montants du capital remboursé



Actuellement, les emprunts contractés sont remboursés avec une annuité capital constante.

2) Section de fonctionnement

Le volume 2022 d'eau produit par la station des Carderies est de **1 952 839 m³**, ce volume devrait se maintenir ou évoluer à la marge pour 2023. Pour rappel en 2021, le volume produit était de 2 136 346 m³.

→ DES DEPENSES :

Intitulés	CA 2021	Budget 2022 (BP + DM)	Réalisation 2022	% de réalisation 2022
011- Charges à caractère général	698 275.44	855 859.40	838 526.11	97.97 %
012- Charges de personnel et frais assimilés	139 559.20	170 000	170 000	100 %
066- Charges financières	161 383.61	272 029.58	272 029.58	100 %
023- Virement à la section d'investissement	0	159 461.12	0	0 %
042- Opérations d'ordres de transfert	96 998.52	684 824.81	684 387.23	99.94 %
002- Résultat reporté	0	0 €	0	0 %
Total	1 096 216,77	2 142 174.91	1 964 942,92	91,73 %

Les évolutions des dépenses de fonctionnement en 2022 par rapport à 2021 s'expliquent par :

-concernant l'augmentation des charges générales : le soutien d'étiage 2022 à EDF (85k€), une augmentation des coûts d'achat des réactifs pour le traitement de l'eau, les fournitures d'entretien et de petit équipement afin de pouvoir effectuer des opérations de maintenance, l'augmentation des coûts de l'énergie.

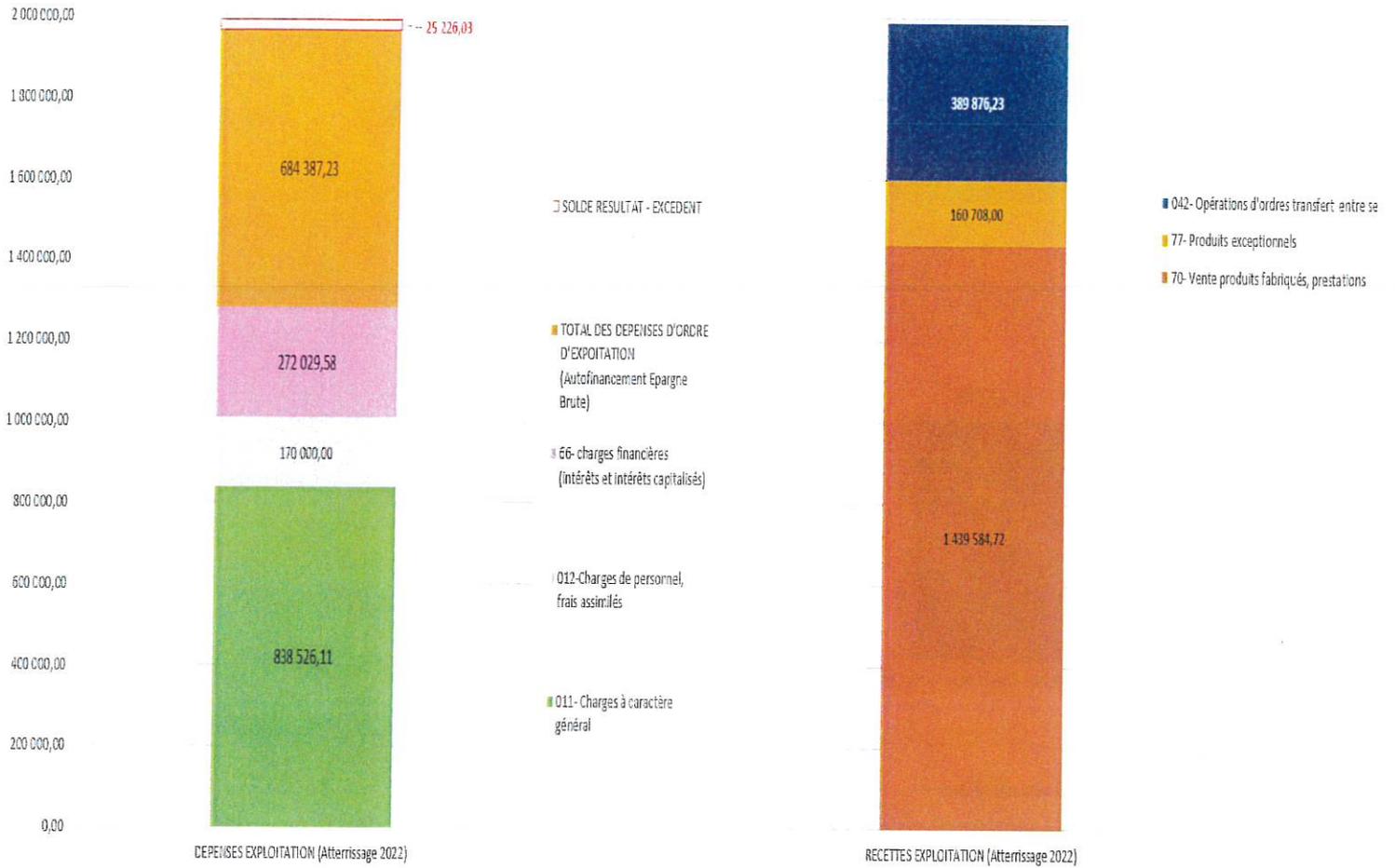
-concernant les charges de personnel : en 2021 le pôle production a connu des mouvements de personnel, et seuls les agents du pôle production avaient été pris en compte. Pour 2022, le coût de la mise à disposition du personnel distribution (pôle administration générale et direction) a été prise en compte dans le pôle production.

-Concernant les charges financières : l'intégration des ICNE (121 k€) a été effectuée. En 2023, seule la variation affectera les dépenses.

→ DES RECETTES

Intitulés	CA 2021	Budget 2022 (BP + DM)	Réalisation 2022	% de réalisation 2022
70- Produits de services, du domaine et ventes divers	1 207 523,60	1 614 407,99	1 439 584,72	89,17 %
77- Produits exceptionnels	2 831,10	128 584,40	160 708	124.98 %
042- Opérations d'ordre de transferts entre sections	22 301,19	399 182,52	389 876,23	97,67 %
TOTAL	1 232 655,89	2 142 174,91	1 990 168.95	92.90 %

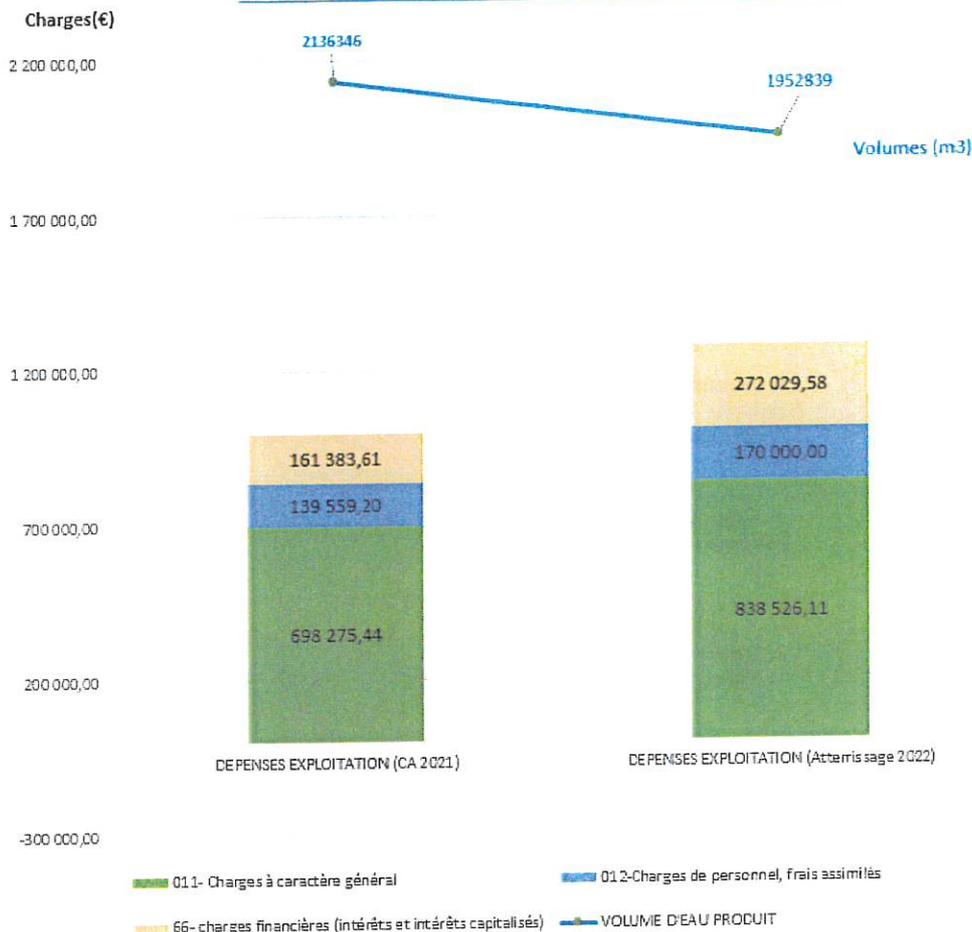
Les recettes exceptionnelles 2022 s'expliquent par une annulation de facturation d'étiage 2021 et le remboursement de TICFE (taxe douanières sur factures d'électricité) correspondants aux exercices 2020 et 2021.



Le résultat de la section de fonctionnement est le suivant :

SOLDE RESULTAT 2022 - EXCEDENT	25 226.03
REPORT N-1 -	0
SOLDE EXECUTION CUMULE (SECTION EXPLOITATION)	25 226.03

COMPARATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 et 2022



→ POINT SUR LES AMORTISSEMENTS DES BIENS ET DE REPRISE DES SUBVENTIONS :

L'année 2022 a été la première année d'amortissement total des biens du projet Vézère. Pour rappel, les cadences d'amortissement définies par délibération du Comité Syndical en date du 14 décembre 2021 sont les suivantes :

- 40 ans pour la station des Carderies et le réservoir du Puy des Ferrières
- 50 ans pour les réseaux de transfert

Le montant total de la valeur brute s'élève à **29 019 011,58 €**, décomposée comme suit :

Durée d'amortissement	Montant des valeurs brutes en €	%
Non Amorti	102 277,00	0,35
1	7 438,70	0,03
2	25 200,11	0,09
3	58 834,48	0,20
7	201 600,00	0,69
40	13 365 850,56	46,06
50	15 257 810,73	52,58
TOTAL	29 019 011,58	100,00

Comptes	Montant des valeurs brutes en €	%
2031- frais d'études	34 521,10	0,1
2111- terrains nus	27 491,50	0,1
21351-batiments exploitation	10 732 321,90	37,0
21531-réseaux adduction eau	18 118 287,10	62,4
2154-mat indust	17 422,60	0,1
2155-outillage industriel	4 029,97	0,01
2182-mat de transport	38 901,91	0,1
2315- instal mat outil techn	46 035,50	0,2
TOTAL	29 019 011,58	100,0

3) Section d'investissement

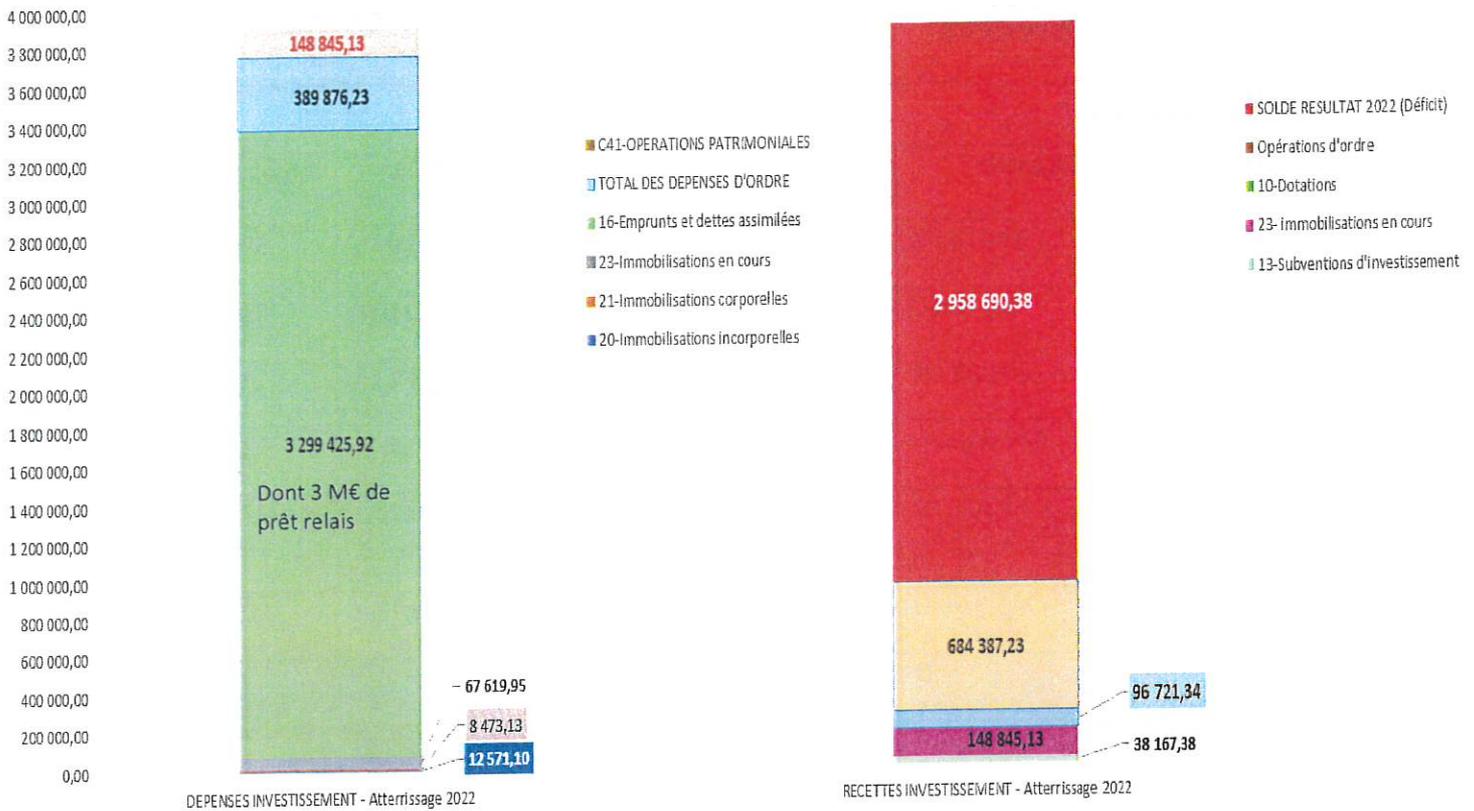
→ DES DEPENSES :

Intitulés	CA 2021	Budget 2022 (BP + DM)	Réalisation 2022	% de réalisation 2022
16- Emprunts et dettes assimilées	1 799 425,92	3 300 574,08	3 299 425,92	99,97 %
20- Immobilisations incorporelles	3 075,00	52 925,00	12 571,10	23,75 %
21- Immobilisations corporelles	30 002,00	72 000,00	8 473,13	11,77 %
23- Immobilisations en cours	480 600,75	527 013,75	67 619,95	12,83 %
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 301,19	399 182,52	389 876,23	97,67 %
041- Opérations patrimoniales	0	148 845,13	148 845,13	100 %
45- Opérations pour le compte de tiers	0	46 035,50	0	0 %
TOTAL	2 335 404,86	4 546 575,98	3 926 811,46	86,37 %

→ DES RECETTES

Intitulés	CA 2021	Budget 2022 (BP + DM)	Réalisation 2022	% de réalisation 2022
13-Subventions d'investissement	3 035 416,83	39 526,00	38 167,38	96,56 %
16-Emprunts et assimilés	1 500 000,00	517 000,00	0	0 %
21- Immobilisations corporelles	46 035,50	0	0	0 %
23- Immobilisations incorporelles	413,72	0	148 845,13	0 %
021- Virement de la section d'exploitation	0	159 461,12	0	0 %
10-Dotations	0	96 721,34	96 721,34	100 %
40- Opérations d'ordres de transfert	96 998,52	684 824,81	684 387,23	99,94 %
45- Opérations pour le compte de tiers	0	46 035,50	0	0 %
41-Opérations patrimoniales	0	148 845,13	0	0 %
01-Résultat reporté	0	2 854 162,08	0	0 %
TOTAL	4 678 864,57	4 546 575,98	968 121,08	21,29 %

Les résultats de l'activité 2022 sont les suivants :



SOLDE RESULTAT 2022 (DEFICIT)	-2 958 690.38
REPORT N-1 (Excédent 2021)	2 854 162.08
RAR Recettes investissement	46 035.50
RAR Dépenses investissement	100 035.50
SOLDE EXECUTION CUMULE (SECTION INVESTISSEMENT)	-158 528.30

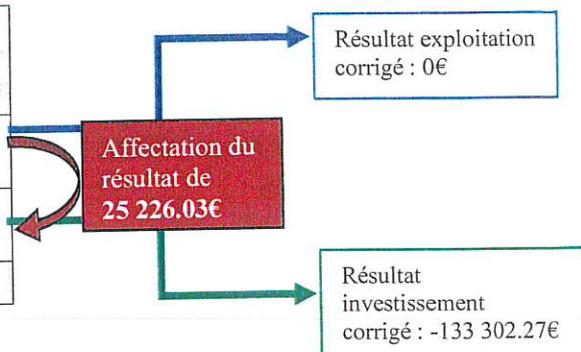


Les RAR 2022 correspondent à :

- Recettes : le solde convention travaux Naves.
- Dépenses : MOE-projet Vézère (secteur Montane) et indemnisations des propriétaires pour les périmètres de protection.

4) Les résultats prévisionnels du compte administratif 2022

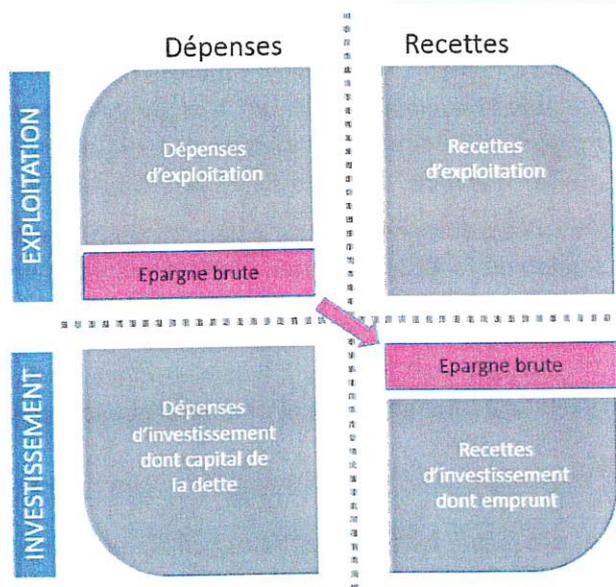
	Résultat exercice 2022	Résultat reporté 2022	Résultat de clôture intégrant RAR
SECTION D'EXPLOITATION	25 226.03 €	0 €	25 226.03 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 343 459.71 €	510 702.37 €	-158 528.3 €
RESULTAT TOTAL DE CLOTURE			-133 302.27 €



Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute aussi appelée « Capacité d'Autofinancement Brut » CAF : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie, autrement dit l'épargne de gestion sans les charges d'intérêts. L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement. Cette dernière ne doit pas être négative.

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette, ou épargne brute après déduction du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement brut après remboursement de la dette.



	Compétence PRODUCTION CA 2021	Compétence PRODUCTION Projet Atterrissage CA 2022
A -Total des recettes réelles de fonctionnement	1 210 354,6 €	1 600 292,72 €
B- Total des dépenses réelles de fonctionnement (dont ICNE)	999 862,65 €	1 280 555,69 €
Epargne de gestion (A-B+C)	371 875.56 €	591 766,61 €
C- Intérêts de la dette (dont ICNE)	161 383.61 €	272 029.58 €
Epargne brute (A-B)	210 491.95 €	319 737,03 €
Taux d'épargne brute (Epargne brute/A*100)	17.39 %	19.98 %
Remboursement en capital de la dette (D)	1 799 425.92 €	3 299 425,92 €
Remboursement en capital de la dette – prêt relais de 3 millions € (D*)	299 425.92 €	299 425,92 €
Epargne nette (A-B-D*)	-88 933.97 €	20 311,11 €
Dette - Montant dû au 31/12/N	14 637 611 €	11 338 185.16 €
Capacité de désendettement (encours de la dette sans prêts relais / épargne brute)	55.29 ans	35,46 ans

IV. ORIENTATIONS ET ENJEUX POUR L'ANNEE 2023

L'élaboration des budgets 2023 est réalisée dans le cadre de l'instruction comptable M49. Les projets de budget 2023 devront s'équilibrer en dépenses et en recettes pour chaque section et s'inscrire dans les objectifs fixés.

1) Poursuivre la pérennisation et l'optimisation du fonctionnement de la station des Carderies

1) Un contexte impactant une hausse importante des dépenses de fonctionnement:

→ Une augmentation des taux d'intérêts

Afin de financer les travaux d'investissement et de restructuration, le Syndicat a eu recours à l'emprunt à taux variables indexés sur le livret A. Compte-tenu des augmentations du livret A connues et prévisionnelles (taux moyen de 3.3% du livret A prévu en 2022) le taux de référence sera de 4.05% en 2023, engendrant une charge pour le paiement des intérêts de 223 k€ en 2023 contre 150 k€ en 2022.

En 2022, pour indication, le paiement des intérêts est un poste qui a représenté 21.2% des dépenses réelles de la section de fonctionnement en tenant compte des ICNE passées en 2022 et 11.7% sans prendre en compte les ICNE.

→ Refacturation de la redevance prélèvement des volumes vendus pour Uzerche au budget Distribution

A compter du 1^{er} janvier 2023, la redevance prélèvement facturée à Suez pour la commune d'Uzerche sera reversée du budget Production au Budget Distribution.

→ Augmentation des charges à caractère général :

Les charges à caractère général projetées pour 2023 sont de l'ordre de 1 466 k€, cette hausse très conséquente (+627 k€ par rapport à 2022) s'explique principalement par la conjoncture et les points suivants :

→ Impact important des coûts de l'énergie

L'année 2023 connaît une augmentation exponentielle des coûts de l'énergie dont l'électricité. L'augmentation de ce coût est estimée à environ +118%. Cependant dans le cadre des mesures prises par l'Etat afin de limiter les hausses des prix d'énergie, les SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux) tel que le Syndicat seront éligibles à l'amortisseur d'électricité.

L'amortisseur d'électricité prend effet dès lors que le coût du MWh dépasse 180 €. Au-delà de ce montant, l'Etat prend en charge la moitié du prix dépassant ce seuil.

Ces mesures ont été annoncées début d'année 2023 et donc non intégrées dans les hypothèses prises en compte dans l'étude financière ayant permis de déterminer la redevance d'équilibre à compter du 1^{er} janvier 2023.

Par ailleurs, il convient également de rappeler que le montant de la TICFE a été réduit par décret du 6 février 2022, abaissant le taux de 22.5 €/MWh à 1€/MWh pour les collectivités, et donc le budget n'intégrera plus de recettes liées à l'exonération de cette dernière.

→ Une augmentation des autres charges générales

Compte-tenu du contexte d'inflation actuel, les coûts des réactifs continuent à augmenter, à titre d'exemple le chlorure ferrique a connu une hausse de son prix unitaire de 43 % en 2022, la chaux éteinte 15%, soit une augmentation moyenne des prix unitaires des réactifs utilisés par la station de l'ordre de 35%, augmentation qui devrait se poursuivre en 2023.

En 2022, les missions principales de la tranche optionnelle (aide à l'exploitation) du marché de la station des Carderies se sont terminées.

En 2023, ces missions de contrôle et d'assistance en particulier pour les membranes d'ultrafiltration, d'automatisme et de supervision seront effectuées par des prestataires sur commande et suivi par le Syndicat seront imputées financièrement en dépenses de la section de fonctionnement contrairement à la prestation d'assistance à l'exploitation imputée à tort en dépenses d'investissement.

2) Pérenniser la ressource en Eau avec la réalisation d'une étude globale portée par le SAGE

En 2020, 2021 et 2022, seul le Syndicat Puy des Fourches Vézère a conventionné par le biais d'une convention expérimentale avec EDF pour le soutien d'étiage. En 2023, le Syndicat ne reconventionnera pas dans l'état actuel, dans l'attente des résultats d'une étude globale. L'objectif de cette étude globale et interdépartementale sur la rivière Vézère étant de réaliser un état des lieux et diagnostic de l'ensemble des usages de l'eau, de définir les besoins et capacités de prélèvements de chacun, d'analyser les débits de la rivière Vézère (dont le débit naturel reconstitué) et de déterminer les nouveaux régimes réservés et enfin, en fonction de ces différents éléments, déterminer les éventuels soutiens d'étiage avec leurs modalités de calcul et de financement. La réalisation de cette étude devrait être programmée pour 2023 par le biais du SAGE et de la CLE.

2) Projet Vézère : finalisation du marché de travaux de la prise d'eau et du projet d'adduction des secteurs Montane et Egletons, et restructuration de l'UDI de Bouysson commune de Corrèze:

a. Projet Vézère

En 2023, suite à la finalisation du plan de financement, le lancement de la consultation pour les travaux du projet Vézère est prévu, l'objectif étant une réalisation des travaux en 2024 et 2025.

En effet, il conviendra en 2023 de déposer les dossiers en vue des subventions, d'établir un planning de financement afin de pouvoir établir des dossiers d'emprunts auprès d'organismes bancaires tels que la Banque des Territoires.

Des coordinations de travaux sont également en cours de discussion et d'étude :

-Avec la commune d'Egletons pour les travaux à Puy de la Buse (réservoir pour le SPDFV et station de reprise pour la commune, canalisation...) via un groupement de commande. Il conviendra également de poursuivre les échanges avec la commune d'Egletons pour définir la prise en charge financière du surdimensionnement des réseaux et des ouvrages nécessaires pour l'alimentation d'Egletons.

-Avec le Syndicat de Puy La Forêt pour le renouvellement d'une canalisation AEP sur la commune de Bar via un groupement de commande.

Dans le cadre de ce projet de restructuration sont également prévus des travaux sur le territoire du Syndicat des Deux Vallées, secteurs qui seront donc à terme alimentés par le projet Vézère via des conventions de vente d'eau. Les deux secteurs concernés sont les suivants : l'alimentation de St Bonnet Avalouze commune de Laguette sur Avalouze et l'alimentation du Village de Miginiac commune de Champagnac La Noaille. Les financeurs souhaitant avoir un seul maître d'ouvrage, cette opération sera portée par le Syndicat Puy des Fourches Vézère via une convention de mandat pour le compte du Syndicat des Deux Vallées pour les travaux et les frais inhérents (AMO, frais de publication, frais internes au Syndicat, frais de financement...).



Les montants prévisionnels et leurs répartitions sont les suivants :

Détail de la répartition du Projet Vézère	Montant total en €HT	Dont SPDFV (en €HT)	Dont Syndicat des Deux Vallées (en €HT)	Dont Egletons (en €HT)	Dont Syndicat Puy la Forêt (en €HT)
Conduite de transfert entre le réseau de la première partie du projet Vézère en attente à Naves, la station de pompage d'Orliaguet et la Gare de Corrèze	6 865 000 €	6 865 000 €			
Renouvellement en tranchée commune du réseau de Naves à La Bitarelle	300 000 €	300 000 €			
Travaux de construction de la station de pompage d'Orliaguet	950 000 €	950 000 €			
Travaux au réservoir de Puy de L'Aiguille et de la Bouldoire	66 000 €	66 000 €			
Conduite de jonction entre le réservoir du Mons et le futur réservoir de Puy de La Buse, y compris conduites surpressées et de distribution	1 290 000 €	1 290 000 €			
Suppression de la source de Champ Long (bourg de Vitrac)	4 000 €	4 000 €			
Suppression de la source du Monteil	80 000 €	80 000 €			
Travaux de construction du réservoir de Puy de La Buse	1 730 000 €	1 540 000 €		190 000 €	
Station de pompage séparée pour alimenter Egletons (hors groupe électrogène)	290 000 €			290 000 €	
Renouvellement d'une conduite à Bar	210 000 €				210 000 €
Alimentation de St Bonnet Avalouze - Renforcement du réseau du syndicat dans le secteur Brach-Caud	351 000 €	205 000 €	146 000 €		
Alimentation de St Bonnet Avalouze - Renforcement du réseau du syndicat entre Chastanet et La bitareloune	149 000 €	80 000 €	69 000 €		
Alimentation de St Bonnet Avalouze - Raccordement de St Bonnet Avalouze à partir de Saint-Agnol	100 000 €		100 000 €		
Alimentation de St Bonnet Avalouze - Interconnexion Bois Lafarge - Le Bech haut, afin de raccorder quelques abonnés sur la commune de Chanac-Les-Mines	47 000 €		47 000 €		
Alimentation de St Bonnet Avalouze - Suppression réservoirs du Bech par la pose d'une Conduite entre Chazal et Moulin du Bech	38 000 €		38 000 €		
Alimentation de Miginiac - Renforcement du tronçon Bourg d'Eyrein-La Jugie	230 000 €	148 000 €	82 000 €		
Alimentation de Miginiac Raccordement de l'UDI de Miginiac avec renouvellement	96 000 €		96 000 €		
TOTAL	12 796 000 €	11 528 000 €	578 000 €	480 000 €	210 000 €

Les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

Projet Vézère	DEPENSES PREVISIONNELLES				
	Montants en €HT	Dont SPDFV (en €HT)	Dont Syndicat des Deux Vallées (en €HT)	Dont Egletons (en €HT)	Dont Syndicat Puy la Forêt (en €HT)
TOTAL DEPENSES	12 796 000 €	11 528 000 €	578 000 €	480 000 €	210 000 €

Les recettes prévisionnelles et restes à charge sont les suivants :

Projet Vézère	RECETTES PREVISIONNELLES ET RESTES A CHARGE								Montant total en €HT
	SPDFV		Syndicat des Deux Vallées		Commune d'Egletons		Syndicat de Puy la Forêt		
	Subventions prévisionnelles AEAG (50%) et CD19 (10%) (€HT)	Reste à charge en €	Subventions prévisionnelles AEAG (50%) et CD19 (10%) (€HT)	Reste à charge en €	Subventions prévisionnelles AEAG (50%) et CD19 (10%) (€HT)	Reste à charge en €	Subventions prévisionnelles AEAG (50%) et CD19 (10%) (€HT)	Reste à charge en €	
TOTAL DEPENSES	6 916 800 €	4 611 200 €	346 800 €	231 200 €	288 000 €	192 000 €	0 €	210 000 €	12 796 000 €

b. Abandon des captages du Monteil et réalimentation de l'UDI de Bouysse à partir du réseau de l'ancien SIAEP de la Montane

Compte tenu du risque de rupture d'alimentation en eau potable au prochain été sec, le syndicat Puy des Fourches Vézère a décidé de raccorder au plus vite le réseau de Bouysse sur le réseau de l'ancien syndicat de la Montane. Pour rappel, le projet de réalimentation de l'ancien syndicat de la Montane à partir de la production des Carderies est en cours de finalisation. L'interconnexion entraînera l'abandon définitif des captages du Monteil.

La durée des travaux est estimée à 7 mois avec un démarrage des travaux au cours du second trimestre 2023. Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PROJET RESTRUCTURATION UDI DE BOUYASSE COMMUNE DE CORREZE

Opération	DEPENSES	RECETTES				
	Montants en €HT	Subventions prévisionnelles AEAG (50%) (€HT)	Subventions prévisionnelles CD19 (10%) (€HT)	Montant total subventions en €	Reste à charge pour le Syndicat Puy des Fourches Vézère (financé par emprunt) en €	Montant total en €HT
Abandon des captages du Monteil et réalimentation de l'UDI de Bouysse à partir de l'ancien SIAEP de la Montane	566 000 €	283 000 €	56 600 €	339 600 €	226 400 €	566 000 €

3) Reconduire l'étude de prospective financière pour l'année 2023 afin de confirmer le prix de vente de l'eau et prospectives de recettes de fonctionnement

En 2022, l'étude de perspectives financières a permis de réactualiser la redevance d'équilibre en tenant compte des éléments connus à ce jour. Sur cette base et ces hypothèses, le prix de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2023 (validé par le Comité Syndical du 15 décembre 2022) s'élève ainsi à 1.17 €HT/m³.

En 2023, cet exercice devra être reconduit milieu d'année puis fin d'année en intégrant les actualisations des données et charges afin de redéterminer la redevance d'équilibre et la réajuster le cas échéant.

Les perspectives financières sont ensuite construites à volume constant par rapport au volume de l'année N-1.

4) Poursuivre les investissements d'outillage et de matériel

Afin de pouvoir réaliser les opérations de maintenance et acquérir une autonomie d'intervention, il sera proposé d'allouer une enveloppe de 150 000 € pour les investissements de matériels et d'outillage, dépenses qui seront financées par recours à l'emprunt.

5) Prospectives ressources humaines

En 2023, l'effectif du pôle Production, comprenant 3 agents (mis à disposition par la compétence distribution) sera stabilisé. Cependant en 2023, compte-tenu du planning prévisionnel du projet Vézère prévu et détaillé au point ci-dessus concernant le projet Vézère, des agents de la compétence distribution (suivi du projet, du MOE, des travaux...) seront également mis à disposition de la compétence production. Ainsi le montant global du chapitre 12 projeté en 2023 s'élèvera à environ 220 k€.

En 2022, les agents de la production ont été formés pour être habilités à utiliser et manipuler du chlore gazeux, il conviendra en 2023 de poursuivre les formations et habilitations hygiène et sécurité et formations techniques.

6) Travailler sur les modifications des statuts du Syndicat

Les statuts du Syndicat devront être retravaillés en 2023 afin de les simplifier, qu'ils soient conformes à la réglementation et qu'ils correspondent au fonctionnement actuel du Syndicat. Ces modifications auront également les conséquences suivantes :

- Le Syndicat ne sera plus un Syndicat à la carte mais disposera seulement d'une seule compétence qui englobera la production et la distribution avec un budget unique,
- Les communes aujourd'hui membres d'une seule des deux compétences (Production) ne seront plus membres du Syndicat, les ventes d'eau seront gérées via des conventions de vente d'eau entre les différentes collectivités.

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE

21 MARS 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Président,

Jean-Jacques LAUGA

